

Jean-Claude Farcy et Alain Faure

UNE GÉNÉRATION DE FRANÇAIS À L'ÉPREUVE DE LA MOBILITÉ.

Recherche sur la mobilité
des individus à la fin du 19^e siècle.

INED, 2003

Introduction générale

(Rédaction : Jean-Claude Farcy et Alain Faure)

<i>Introduction générale</i>	2
I. Une recherche à plusieurs dimensions : migrations, mobilités et insertion dans Paris.	2
1) "L'exode rural"	2
2) Mobilités parisiennes	5
3) Migration et insertion.....	11
II. Une source "nouvelle" : les registres matricules	13
1) Des données riches et fiables.	13
2) L'échantillon	20
III. Méthodes et partis pris	24
1) La durée du suivi : lacunes et problèmes.....	24
a) La mesure de la mobilité en province	29
b) La mesure de la mobilité dans l'agglomération parisienne.....	36
• Les mobiles et les stables de Paris.	36
• Le langage des adresses.	39
2) La base de données et ses annexes.....	44
a) Les répertoires géographiques.....	44
b) Le classement socio-professionnel	44
c) Le fichier pénal.....	46

La pagination originale est donnée en italiques entre crochets

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Cette enquête sur la mobilité des populations françaises dans le dernier quart du 19^e siècle se situe au carrefour de nombre d'interrogations intéressant l'histoire des villes comme celle des campagnes : "l'exode rural", le mouvement d'urbanisation, la formation de la population parisienne constituent autant de facettes d'une mobilité des populations que nous souhaitons étudier dans toute sa diversité, grâce à l'exploitation d'une source – les registres matricules du recrutement militaire –, qui, pour n'être pas entièrement nouvelle, n'a jamais été, à notre connaissance, utilisée à cette échelle et de cette façon intensive pour l'approche quantitative des migrations.

Pour saisir la nouveauté de notre démarche, il importe au préalable de rappeler les techniques généralement adoptées dans ce domaine de l'histoire des populations et de bien voir leurs limites respectives. La présentation de la source qui est à la base de ce travail viendra ensuite : la richesse de son contenu et son originalité nous ont imposé une démarche originale, déterminant l'échantillon analysé comme les procédés de mesure utilisés.

I. UNE RECHERCHE À PLUSIEURS DIMENSIONS : MIGRATIONS, MOBILITÉS ET INSERTION DANS PARIS.

1) "L'exode rural"

Parler d'exode rural c'est donner une charge dramatique à la mobilité des populations rurales. En fait, si les contemporains – notamment les milieux conservateurs – ont déploré, dans le second XIX^e siècle, l'abandon des campagnes par les paysans, la notion elle-même, d'origine anglaise¹, est tardive et semble avoir été utilisée pour la première en fois en France seulement au tout début du XX^e siècle². Elle doit être maniée avec la plus grande circonspection : elle prête en effet à confusion et exagère l'ampleur des phénomènes migratoires qu'elle prétend qualifier. Il ne faut pas confondre [1] diminution de la population rurale ou dépeuplement (qui peut résulter du seul déficit naturel ou d'événements plus dramatiques comme les guerres), mobilité locale ou régionale des ruraux (à l'occasion d'un changement d'exploitation, de la recherche d'une nouvelle place pour les salariés agricoles) qui n'implique pas du tout une rupture avec le milieu rural ou agricole et départ, définitif, à la ville, le seul mouvement visé par ceux qui usent et abusent de la notion d'exode rural. Il y a bien alors changement d'activité professionnelle – encore que des maraîchers bourguignons puissent parfaitement continuer à exercer leur activité dans certaines communes de la banlieue parisienne... –, à condition encore que les départs soient le fait d'actifs *agricoles*, puisque "l'exode" peut, selon les époques, concerner d'autres couches sociales du monde rural, comme les artisans ou les travailleurs de l'industrie à domicile encore si présente dans de nombreuses régions françaises dans le premier XIX^e siècle. Si l'on ajoute que le caractère définitif de la migration n'est pas toujours avéré, que non seulement on ne tient pas compte des retours éventuels au pays d'origine, mais que

¹ P. Anderson Graham, *The rural exodus*, London, Methuen, 1892.

² Jean Pitié, *L'exode rural*, Paris, PUF, 1979, p. 3. C'est sans doute l'ouvrage du socialiste belge Émile Vandervelde, intitulé *L'exode rural et le retour aux champs*, paru en 1903 à Paris chez Félix Alcan, qui a consacré l'expression.

l'on confond parfois la migration saisonnière (une partie de l'année, généralement le temps mort de l'activité agricole, mais pas toujours), la migration temporaire (étalée parfois sur plusieurs années) et l'émigration définitive, on saisit la difficulté de prendre une mesure d'ensemble de la mobilité rurale, quelle que soient sa destination, sa durée et ses composantes sociales.

Considérons les départs définitifs, les seuls en accord avec l'idée d'exode rural. Ils sont estimés de peu d'importance dans le premier XIXe siècle, peut-être même inférieurs à ce qu'ils avaient été dans les dernières décennies du siècle précédent³. Tous les travaux historiques insistent sur la croissance démographique de la période qui aurait entraîné un "surpeuplement" dans les campagnes de cette époque, corollaire d'ailleurs d'un mouvement d'urbanisation des plus limités. La faible attraction des villes s'ajoute à l'allègement relatif des charges paysannes apporté par la Révolution, au maintien des droits d'usage collectifs, à l'amélioration des transports routiers contribuant à réduire les effets des crises de subsistances et à l'importance de l'industrie rurale – textile notamment – pour rendre compte d'une situation à la limite de la surcharge démographique, ainsi que la crise de 1846-1847 allait le révéler.

Dans l'ensemble, même si l'évolution est différente selon les régions, c'est au début du Second Empire que commence la "décongestion" des campagnes, avec une première "poussée" significative d'exode rural, touchant particulièrement les couches les plus pauvres du monde rural (journaliers agricoles, artisans), victimes de la perte d'une partie de leurs ressources [2] traditionnelles : la désindustrialisation rurale, le progrès des techniques agricoles (déclin de la jachère, introduction des machines à battre) réduisent l'emploi, au moment même où les chantiers des grandes villes comme la construction des voies ferrées attirent des bras qui ne trouvent plus à s'employer dans les campagnes. Cette première vague témoignerait donc d'une émigration de la misère, l'impossibilité de continuer à vivre sur place, faute de travail, donnant un caractère impératif au départ.

Une deuxième vague importante de départs se manifeste au tournant des années 1880 quand commence la grande dépression agricole (figure 1). Les facteurs précédents continuent à jouer : disparition progressive des industries rurales, progrès du machinisme agricole (faucheuses). Mais c'est surtout la baisse des prix résultant de la concurrence des pays neufs qui atteint le monde rural, si bien qu'à côté des "parias de la terre"⁴, il faut maintenant compter parmi les partants nombre de petits exploitants et d'artisans ruinés par la crise. De plus, on commence à voir apparaître une émigration de promotion qui, révélatrice d'une plus grande ouverture de la paysannerie sur l'extérieur, vise à obtenir un meilleur niveau de vie à la ville. Cette nouvelle émigration, qui devient dominante après la guerre de 1914-1918, touche principalement les jeunes et les éléments les plus "dynamiques" de la société rurale.

³ Nous résumons brièvement ici l'apport des principales synthèses sur cette question. Les plus utiles sont les suivantes : Jean Pitié, *L'exode rural. Bibliographie annotée. France, Généralités, Régions, Poitiers*, Travaux du Centre d'études et de recherches rurales de l'Université, 1978, 450 p. ; Gabriel Désert, in M. Agulhon dir., *Histoire de la France rurale*, Paris, Le Seuil, 1976, t. 3, p. 59-85, 221-225, 398-401 ; Ronald Hubscher, "La France paysanne : réalités et mythologies", in Yves Lequin dir., *Histoire des Français 19e-20e siècles*, t. 2 : *La société*, Paris, A. Colin, 1983, p. 94-107 ; Philippe Ariès, *Histoire des populations françaises*, Paris, Le Seuil, 1971, p. 274-311 ; Paul Hohenberg, "Migrations et fluctuations démographiques dans la France rurale 1836-1901", *Annales ESC*, mars-avril 1974, p. 461-497 ; Jean-Pierre Poussou, Daniel Courgeau, Jacques Dupâquier, chap. intitulé "Les migrations intérieures", in *Histoire de la population française*, t. 3 : *De 1789 à 1914*, Paris, PUF, 1988, p. 177-198.

⁴ Voir R. Hubscher et J.-Cl. Farcy, *La moisson des autres. Les salariés agricoles aux 19e et 20e siècles*, Paris, Créaphis, 1996, 361 p.

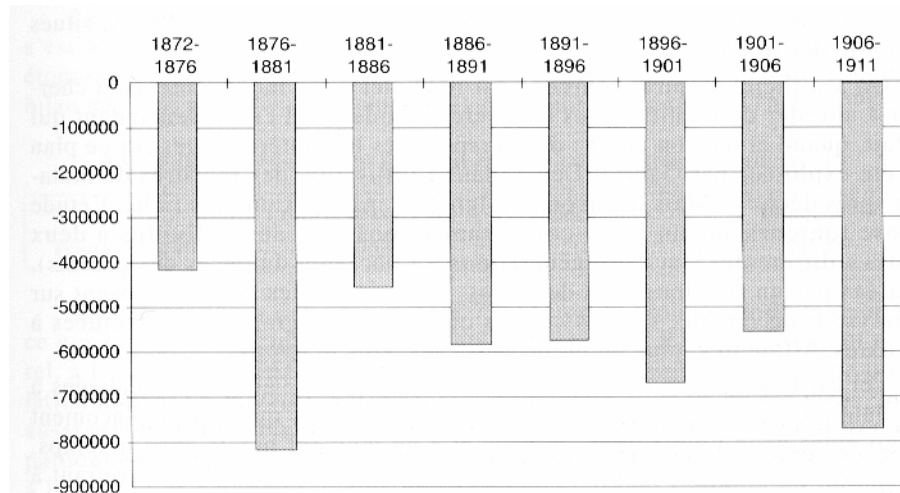


Figure 1. Soldes migratoires de la population rurale de la France par périodes intercensitaires (1872-1911)

Source : P. Merlin, *L'exode rural*, 1971, p. 18-19

Ce schéma général est construit à partir d'études qui ont en commun de ne jamais appréhender directement les processus migratoires. Certes ce manque [3] ne rend pas forcément suspectes les conclusions précédentes, mais il faut bien voir qu'elles reposent principalement sur l'utilisation des recensements quinquennaux de population. On suit ainsi la chronologie et l'ampleur des départs, par déduction, en calculant, entre chaque recensement, les soldes migratoires qui, on le sait, additionnent des mouvements de sens contraire (immigration/émigration) et ne livrent qu'un bilan, à supposer d'ailleurs que ce dernier ne soit pas perturbé par des anomalies du mouvement naturel, comme les nombreux décès d'enfants placés en nourrice dans certains départements... En outre, si l'on a une idée de l'ampleur et de la chronologie de la dépopulation due au déficit migratoire, on ignore tout de l'orientation géographique des mouvements détectés, au départ (car on est souvent réduit au cadre départemental bien insuffisant en la matière) comme à l'arrivée. Aussi a-t-on tenté de corriger ces lacunes en faisant l'analyse des tableaux contenus dans les recensements, qui, depuis 1891, donnent la répartition des départements de naissance des habitants de chaque département⁵. Mais cette fois la dimension géographique est obtenue au détriment... de la chronologie, puisque ce bilan entre la naissance et le recensement, soit souvent pour une période d'une quarantaine d'années, fait une croix sur tous les déplacements entre ces deux événements pour les intéressés, ce qui aboutit finalement à sous-estimer l'importance des migrations. En outre cette technique, tributaire des données disponibles au seul niveau départemental, ne peut isoler réellement le monde rural (sauf à considérer des départements "ruraux", qu'on opposera à des départements "urbains"...) et a du mal à séparer la mobilité locale (notamment celle qui se manifeste dans les cantons limitrophes, situés en limite départementale) de l'émigration plus lointaine.

On a sollicité d'autres sources pour remédier à ces inconvénients et chercher à aborder de manière plus concrète l'exode rural en se demandant qui partait, quand et

⁵ Voir l'utilisation des recensements faite par les auteurs suivants : Philippe Ariès, *Histoire des populations françaises*, op. cit., notamment les cartes, p. 178-179 ; Louis Chevalier, *La formation de la population parisienne au 19^e siècle*, Paris, PUF, 1950, notamment les cartes p. 165-166 ; Abel Chatelain, "L'attraction des trois plus grandes agglomérations françaises : Paris, Lyon, Marseille en 1891", *Annales de démographie historique*, 1971, p. 27-41 ; Paul Hohenberg, "Migrations et fluctuations démographiques dans la France rurale...", art. cit.

où l'on allait : des perspectives très intéressantes sur ce plan ont été explorées par Gabriel Désert dans l'utilisation des registres de mutation après décès⁶. Mais là encore, malgré une information plus riche, l'étude repose toujours sur un bilan comparant la position des individus à deux "dates" différentes (ici deux générations à l'occasion du décès des parents), séparées par un fort long laps de temps. Bref, toutes les études reposent sur l'analyse transversale, sur des coupes ou des "photographies" effectuées à des dates différentes, plus ou moins espacées dans le temps.

Tel est le paradoxe des études sur les migrations : elles sont réalisées à une date fixe, par rapport à une position donnée, alors que tout déplacement se fait entre deux points dans l'espace et à un moment précis dans le temps. Notre ambition est justement de rompre avec cette approche en recourant à [4] une analyse longitudinale, la plus apte à rendre compte d'un mouvement. Comme l'écrit Étienne Hélin⁷, "la migration est d'abord un processus qui s'inscrit dans le temps. Il ne suffit pas de compter les migrants, il faut savoir pour combien de temps ils s'installent."

Une telle perspective ne vaut pas seulement pour l'étude de l'exode rural : elle s'impose avec plus d'évidence encore dans toute analyse des mobilités à la ville, particulièrement dans la grande ville par excellence, Paris.

2) Mobilités parisiennes

Notre étude se place à l'époque de la plus forte croissance jamais connue par la ville de Paris. Installée au large dans ses nouvelles limites, en 1860, date de son ultime accroissement spatial, la ville gagna un million d'habitants en quelque 40 ans, passant de 1,8 à 2,8 millions d'habitants entre 1872 et 1911. Cet essor du peuplement eut lieu, pour l'essentiel, dans les arrondissements périphériques, c'est-à-dire le territoire qui venait d'être annexé en 1860, plus le 11^e arrondissement : en 1911, deux Parisiens sur trois vivaient dans cette zone, contre à peine un sur deux en 1872. L'époque est aussi marquée par un autre phénomène : la croissance démographique de la banlieue. En 1911, avec près de 1,3 million d'habitants – les 360 000 étaient à peine dépassés en 1872 –, les communes suburbaines représentaient désormais 30,5 % de la population du département de la Seine.

Ces croissances sont le fruit de mouvements de plusieurs natures. Paris s'est accru par l'afflux d'éléments extérieurs, par immigration, nul ne s'en étonnera⁸ – mais point exclusivement. Voici les chiffres qui expriment le bilan des huit périodes intercensitaires couvrant les années 1872-1911⁹ :

Tableau 1 – Résumé de la démographie parisienne fin de siècle

	Croissance constatée	Bilan naturel	Immigration
Période 1872-1911	1 027 532	234 535	792 997

⁶ Gabriel Désert, "Aperçu sur l'exode rural en Basse-Normandie à la fin du 19^e siècle", *Revue historique*, juillet-septembre 1973, p. 107-118 ; "Les migrations des bas Normands au XIX^e siècle", *Évolution et éclatement du monde rural. France Québec XVII^e-XX^e siècles*, 1986, p. 57-74 – Nous parlerons plus loin des études basées sur les registres militaires et réalisées avant la nôtre.

⁷ Étienne Hélin, "Aux confins de la démographie historique et de l'histoire sociale : mesurer les migrations", *Revue belge d'histoire contemporaine*, 1990, p. 615.

⁸ Le livre de Louis Chevalier, *La formation de la population parisienne au 19^e siècle*, *op.cit.*, a placé l'immigration au centre de l'histoire démographique de Paris au 19^e siècle.

⁹ Tous ces chiffres sont basés sur les données figurant dans l'*Annuaire statistique de la Ville de Paris*, publié depuis 1880 par le service de la Statistique municipale depuis 1880.

L'immigration a donc représenté 77,2 % de la croissance de la capitale, ce qui est beaucoup, mais laisse malgré tout une part à l'accroissement naturel, à l'excédent des naissances. Autrement dit, il a toujours existé une population native ; on le verra, notre source privilégie – c'est un de ses vices, mais aussi une de ses vertus – ces Parisiens de souche. D'autre part, la croissance particulièrement forte de la périphérie résulte aussi de déplacements intérieurs à la ville. Les arrondissements du centre connaissent toujours un important excédent de naissances, et pourtant ils se vident. Pour le 3^e arrondissement, [5] par exemple – un arrondissement dont nous aurons à reparler –, le bilan naturel pour la période 1881-1911, est positif : 9 059, mais la population a baissé : 8 491. Ce sont donc 17 550 personnes qui ont quitté l'arrondissement au fil de ces années. Il n'est pas déraisonnable de penser que la périphérie a accueilli le plus clair de ces déplacements intérieurs. De même en banlieue on constate la manifestation permanente d'un courant de peuplement venu de Paris¹⁰. Chaque zone servait de déversoir à celle qui l'avait précédée dans le processus de croissance urbaine.

Puisque Paris est fait de natifs et d'immigrés, et que la ville elle-même est façonnée, remodelée en permanence par les déplacements des uns et des autres, il faut donc recourir à des sources qui soient le meilleur reflet possible de cette diversité et de ce mouvement, y compris dans ses implications sociales.

L'historien des villes qui veut étudier leur renouvellement démographique ou les mouvements internes dont elles sont le théâtre n'est pas mieux loti que l'historien des campagnes qui veut s'attaquer à l'exode rural. Les grandes sources imprimées, qui sont les mêmes, conduisent naturellement aux mêmes impasses : on ne peut jamais qu'établir des bilans ou calculer des soldes – ce que nous venons de faire à l'instant –, mais le déroulement chronologique et le suivi géographique des déplacements échappe à notre observation. D'où le recours à des sources locales et partielles qui permettent de reconstituer les mouvements réels des individus, de suivre les habitants à la trace. Ces documents appellent cependant la plus grande vigilance : l'histoire se fait avec des documents, certes, mais avec des documents qui ne sont pas faits pour elle. Le choix d'une source oriente profondément le regard que l'on porte sur un phénomène, et il faut avoir conscience de la vision conditionnée que tel document nous donne des êtres et des choses.

Précisément, en matière de suivi longitudinal de la population, il est deux types de sources, qui entraînent deux façons de voir. Existente d'abord les répertoires d'individus présents à un moment donné dans une aire spatiale précise, dictée par le document : listes nominatives des habitants [6] d'une ville, listes électorales d'un quartier, listes de locataires d'une maison... Pour peu que l'on possède une série suivie de ces listes, un dépouillement minutieux permet de savoir, dans les limites imposées par la source, qui reste, qui part et qui arrive. Les monographies locales utilisent depuis longtemps des documents de cette nature, qui sont très adaptés à leur propos¹¹, mais évoquons plutôt les recherches centrées sur l'analyse du

¹⁰ Courant mesuré par l'importance des natifs de Paris recensés en banlieue à diverses dates. Voir A. Faure, "De l'urbain à l'urbain : du courant parisien de peuplement en banlieue (1880-1914)", *Villes en parallèle* [Université de Paris X-Nanterre] n° 15-16, 1990, p. 152-170 ; "Transfuges et colons : le rôle des Parisiens dans le peuplement des banlieues (1880-1914)", in J.-P. Brunet dir., *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 29-48.

¹¹ Nous songeons ici aux travaux de Gérard Jacquemet sur Belleville qui a multiplié les sources pour mesurer la mobilité de la population bellevilloise : listes de retranchement d'électeurs qui, à certaines dates et pour certains quartiers, disent où sont partis les électeurs radiés ; registres d'inscription des écoles communales qui signalent les départs du quartier ; listes de locataires établies lors des opérations d'expropriation et donnant la date d'entrée dans la maison... Cet auteur fut souvent le premier à utiliser bien des sources aujourd'hui couramment utilisées par les historiens des villes. Voir

mouvement. Ainsi Jean-Luc Pinol, dans son travail sur les mobilités lyonnaises¹², constitua, à partir des listes électorales, des "cohortes" d'habitants dont il rechercha ensuite les noms sur des listes postérieures, d'où la possibilité de savoir qui partait de Lyon et qui y restait, que ce fût sur place, à l'adresse primitive, ou ailleurs en la ville. Un d'entre nous avait déjà fait un travail semblable, mais de bien moindre ampleur, puisqu'il avait consisté à établir la liste des électeurs habitant une rue, une rue populeuse du 13^e arrondissement de Paris, pour noter leur présence ou leur absence au sein des listes des dix années suivantes¹³. L'historien peut parfois disposer de sources exceptionnelles. On sait qu'il n'existe pas en France de registre de population, c'est-à-dire, comme dans certains pays voisins, un fichier permettant, en théorie, de suivre les individus dans leurs déplacements au moins dans la même ville¹⁴. Le document qui s'en rapproche le plus sont les listes nominatives de la population résidente, dressées dans chaque commune à l'occasion de chaque recensement, mais il s'agit par définition de listes quinquennales, donc discontinues¹⁵. Or, il se trouve qu'à Versailles, entre 1830 et 1881, la mairie prenait soin d'établir, et, ce tous les ans, une liste nominative des habitants qui a encore l'avantage de décrire le logement occupé par le ménage. On peut ainsi, sans rupture chronologique, "reconstituer la chaîne des ménages occupants", comme l'écrit l'utilisatrice du document¹⁶, qui a pu ainsi reconstituer, de façon très précise, le renouvellement, pendant un demi-siècle, des locataires de sept immeubles versaillais.

Observons que dans ce type de sources, nous ne mesurons pas vraiment la mobilité de la population, mais son renouvellement à l'intérieur d'un périmètre précis, ou, si l'on préfère, l'effet de la mobilité générale sur le peuplement d'un lieu particulier. Nous voyons se jouer une pièce à un seul décor dont les personnages entrent, sortent ou restent sur scène. Le grand défaut des sources de ce type est qu'on ignore où peuvent aller tous ceux qui partent et d'où peuvent venir tous ceux qui arrivent¹⁷. Ainsi, l'électeur qui disparaît [7] d'une liste, que devient-il ? le compter comme émigrant n'est possible que si l'on s'assure, par d'autres sources, qu'il n'est point mort cette année-là... mais, s'il est vivant, sa destination reste dans l'ombre, à

G. Jacquemet, *Belleville au XIX^e siècle : du faubourg à la ville*, Thèse de doctorat d'État, Université de Paris-IV, 1980, p. 1130-1146.

¹² J.-L. Pinol, *Les mobilités de la grande ville : Lyon fin XIX^e - début XX^e siècles*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1991, p. 212 et suiv.

¹³ A. Faure, "Les racines de la mobilité populaire à Paris au XIX^e siècle", in O. Benoit-Guilbot dir., *Changer de région, de métier, changer de quartier. Recherches en région parisienne*, Université de Paris X-Nanterre, 1982, p. 103-109. Ce travail portait sur les années 1896-1906.

¹⁴ Le fichier électoral, créé à l'INSEE en 1946, était une amorce de cela, "nouvelle source de recherche [...] pour aider à saisir le brassage incessant de la population française", estima Abel Chatelain, tout en faisant observer "qu'un fichier général portant sur toute la population française et étrangère, mineure et adulte, serait plus utile encore" (A. Chatelain, "Une source nouvelle sur les migrations intérieures françaises : le fichier électoral", *Annales ESC*, avril-juin 1956, p. 212). Il est vrai qu'entre les années 1941 et 1954, en France tout changement de résidence devait être déclaré aux autorités (voir M. Croze, "Un instrument d'étude des migrations intérieures : les migrations d'électeurs", *Population*, avril-juin 1956, p. 235, note 1). Mais qu'en fut-il exactement ?

¹⁵ Encore faut-il que ces listes subsistent... quand elles ont existé : Paris n'en fut pas doté avant 1926.

¹⁶ Claire Lévy-Vroelant, "Un espace ouvert : usages sociaux du logement en ville entre 1830 et 1880", *Recherches contemporaines*, n° 3, 1995-1996, p. 63-90.

¹⁷ Il est vrai que la série documentaire peut parfois contenir une source secondaire qui corrige la source principale, par exemple les listes de retranchement d'électeurs, qui donnent la destination du radié. J.-L. Pinol les a utilisés, mais ces listes ne semblent conservées à Lyon que pour une seule année, 1936. Nous avons fait de même dans notre étude ancienne sur la mobilité parisienne, mais avons constaté que, pour l'année 1892 du moins, la destination des partants n'était précisée que dans un peu plus de trois cas sur dix...

moins qu'un jour, après un séjour plus ou moins long dans la coulisse, il ne décide de revenir sur scène... D'autre part, on ne sait pas non plus – sauf à multiplier les travaux parallèles – ce qui se passe dans d'autres lieux et si la pièce, ailleurs, est aussi mouvementée.

La deuxième famille de sources, plus clairsemée, est formée des documents nominatifs qui donnent, sur un laps de temps plus ou moins long, la liste des domiciles ou des lieux fréquentés par un individu au cours de sa vie, et cela le plus souvent au milieu d'autres données de nature *biographique*. Les dossiers de liquidation de retraites sont maintenant bien connus grâce aux travaux de Françoise Cribier et de son équipe, attelés comme on sait¹⁸ à la reconstitution de "l'histoire résidentielle, de la fin des années 1920 jusqu'à aujourd'hui, d'un *panel* de retraités du régime général de 1972, nés entre 1906 et 1912". La richesse des dossiers, complétés par des enquêtes orales et postales auprès des survivants, permet de replacer cette histoire résidentielle dans le déroulement même de l'existence, et de brasser "l'ensemble des *stratégies* professionnelles, familiales, résidentielles des acteurs sociaux, et des rapports aux lieux qui font partie de l'être social"¹⁹. Une autre étude consacrée aux ouvrières parisiennes de l'entre-deux-guerres, s'était aussi donnée pour tâche, grâce également à des dossiers de retraite, de "reconstituer la continuité et la cohérence de la réalité sociale et individuelle" en croisant "les trajectoires socio-géographiques" avec les comportements familiaux et les itinéraires professionnels²⁰. Quand ils subsistent, les dossiers nominatifs constitués par les entreprises – dossiers de personnel ou encore dossiers de retraite –, se prêtent bien sûr aux mêmes ambitions, quoique forcément limitées au personnel qui fait carrière dans l'entreprise²¹.

Source à la fois monumentale et maigre, les registres d'état civil contiennent en puissance l' "itinéraire minimum" des personnes ayant vécu en France : lieu de la naissance, du mariage, du divorce et du remariage éventuels, [8] lieu du décès... Encore faut-il que les mentions marginales sur les actes existent et surtout qu'un patient travail de collecte soit entrepris et mené à bien. Nous songeons naturellement à l'enquête dite des "3 000 familles", dirigée par Jacques Dupâquier, cette chasse au patronyme "TRA" dans "la forêt immense de l'état civil", qui aboutit à la constitution "d'un échantillon représentatif de généalogies descendantes". L'idée était bien de sortir du local, de la monographie communale ou paroissiale chère à la démographie historique en utilisant d'autre manière les documents d'état civil sur lesquels elle avait fondé ses travaux : "En effet, la reconstitution des familles ne permet de saisir intégralement que les individus nés, mariés et décédés dans la paroisse, le quartier ou la ville étudiés. Pour les autres, il manque toujours l'origine ou la destination"²².

¹⁸ Voir Françoise Cribier et alii, *Suivi d'une carrière de retraités parisiens. Recherche financée par le Commissariat du Plan*, 1983, 120 p, et, entre autres articles, F. Cribier, "Le logement d'une génération de jeunes Parisiens à l'époque du Front populaire", in S. Magri et C. Topalov dir., *Villes ouvrières 1900-1950*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 109 et suiv.

¹⁹ Françoise Cribier et Alexandre Kitch, "Un ensemble d'enquêtes auprès de deux cohortes de retraités parisiens", in *Biographies d'enquêtes*, Paris, INED, 1999, p. 76.

²⁰ Catherine Omnès, *Ouvrières parisiennes*, Paris, Éditions de l'École pratique des hautes études, 1997, p. 8. Précisons cependant que les dossiers utilisés restent le plus souvent muets sur les résidences successives des ouvrières au cours de leur vie et la mobilité envisagée dans cette étude est essentiellement la mobilité dans les emplois...

²¹ Élise Feller, *Viellissement et société dans la France du premier XXe siècle (1905-1953)*, Thèse d'histoire, Université de Paris VII, 3 vol., 1997 ; voir la 4e partie basée sur les dossiers, "Une cohorte de pionniers, les agents de transport parisiens dans l'entre-deux-guerres", p. 562 et suiv.

²² J. Dupâquier et D. Kessler dir., *La société française au 19e siècle*, Paris, Fayard, 1992, p. 23-28.

Se remettre dans les pas de nos ancêtres en retrouvant leurs marques. Notre source²³, les registres matricules du contingent militaire, quoique de facture très différente – nous le verrons en détail –, s'apparente à la précédente puisqu'elle nous livre tous les domiciles successivement embrassés par une population.

En recourant à des documents de nature biographique, on se trouve donc à la tête d'une collection d'itinéraires, ce qui a pour principal effet de "délocaliser", si l'on peut dire, l'étude de la mobilité puisque le point de départ n'est plus un lieu, mais l'individu. On y gagne la connaissance des comportements résidentiels, une connaissance d'autant plus approfondie que la source est riche en données complémentaires, données dans lesquelles bien sûr on cherchera la clef de ces comportements : sexe, âge, profession, milieu social, lieu de naissance, lieu de départ, état civil... La mobilité ne s'inscrit plus dans un territoire, elle s'incarne²⁴ : le héros de la pièce devient l'individu, évoluant au gré de décors sans cesse changeants. Ce changement de perspective a pour la recherche et la réflexion d'importantes conséquences.

Comme il n'y a plus de frontières à la mobilité, plus de lieux fixes, il convient d'organiser, de découper tout l'espace parcouru par les individus [9] de façon à pouvoir "lire" leurs parcours et surtout les comparer : celui-ci va-t-il "plus loin" que celui-là ? aller là, pour cet autre, est-ce changer ou non de "région", de "milieu" ? Les études de mobilité basées sur les individus ont cet immense avantage de pouvoir prendre en compte ce *continuum*, de suivre le fil des vies répertoriées dans le document. Mais, précisément, comment migration et mobilité s'articulent-elles ? Un Breton qui vient s'installer dans un garni de la rue de la Convention est un migrant ; s'il déménage aux Épinettes quelques années plus tard, ce n'est plus un migrant, on dira simplement que c'est un Parisien mobile, ou un Breton de Paris qui bouge. Or, c'est le même homme. La pente chez beaucoup de sociologues et d'historiens est de considérer que la mobilité intra-urbaine "engage" moins l'individu que la migration ; un changement de quartier n'aurait rien à voir avec le changement de région²⁵. Mais n'a-t-on pas soutenu que la mobilité locale – le déplacement à court rayon, et ce en

²³ Il est des sources mixtes, qui participent un peu des deux familles de sources. Une étude conduite par F.-J. Hahn et J.-L. Pinol sur la mobilité à Strasbourg repose, elle, sur un énorme fichier municipal des chefs de ménage qui donne de façon extrêmement fiable la liste de leur domiciles dans la commune. Il y a bien une ébauche de suivi puisque le lieu de destination de l'individu quittant Strasbourg est précisé, ainsi que, semble-t-il, le lieu de provenance de celui qui arrive (Voir François-Joseph Hahn et Jean-Luc Pinol, "La mobilité d'une grande ville : Strasbourg de 1870 à 1940 (Présentation de l'enquête et premiers résultats)", *Annales de démographie historique*, 1995, p. 197-210) – Le fichier strasbourgeois fait au fond partie de ces monuments de la démographie que sont par exemple en Belgique les registres de population ou à Milan les rôles de population – l'*Anagrafe* – étudiés par Olivier Faron (voir en dernier lieu son livre, *La ville des destins croisés. Recherches sur la société milanaise du 19e siècle*, Rome, École française de Rome, 1997, 603 p.) A lire les auteurs qui exploitent ces sources, on garde l'impression qu'elles restent, en dépit de leur étendue, très insuffisantes et en tout cas peu faites pour suivre les familles ou les individus mis en fiches dans l'ensemble de leurs déplacements, hors du lieu de leur enregistrement.

²⁴ Ainsi Yves Grafmeyer remarque que dans l'étude de la mobilité faite à partir de "trajectoires personnelles", "l'idée d'approche locale [...] prend un tour métaphorique, puisque le projecteur se déplace se en direction de faisceaux de destinées dont l'articulation à des territoires et à des systèmes d'action localisés n'est pas donnée d'avance". Le sociologue emploie l'image d'un faisceau de vies enchevêtrées là où nous parlons d'un théâtre aux mille décors. Voir Y. Grafmeyer, "En guise de conclusion : mobilités et mobilité", in *Bulletin du centre Pierre Léon*, 1992, p. 153.

²⁵ En voici par exemple une nette formulation, due à Françoise Cribier et Alexandre Kitch : "Le terme de migration s'oppose à la mobilité résidentielle locale que le langage courant nomme *déménagement* : elle est changement de cadre de vie, de milieu de vie, et liée à un certain éloignement géographique" (dans "La migration de retraite des Parisiens. Une analyse de la propension au départ", in *Population*, 1992, p. 676).

zone rurale... – pouvait déjà avoir un sens de déracinement...? ²⁶ De même, à l'intérieur d'une grande ville, la mobilité résidentielle peut parfaitement exprimer, matérialiser, au-delà d'une "simple" mobilité, tout un parcours social de la part des individus. La "lecture" des parcours urbains doit donc s'appuyer sur une géographie sociale susceptible de mettre en valeur cette dimension de la mobilité.

D'autre part, la source biographique, conduit tout naturellement à poser la question du pourquoi des déplacements, à rechercher les mobiles individuels de la mobilité, les logiques personnelles et domestiques présidant à la succession des adresses, etc... Avec la source de type listes, on est porté à rechercher une adéquation entre le lieu et la population y bougeant : tel quartier est "attractif" ou "répulsif" pour les nantis ou pour les pauvres, on y bouge beaucoup parce que la population est ouvrière, etc... Si dans une cité la mobilité générale des individus baisse d'une période à l'autre – cas de Lyon dans l'entre-deux-guerres par rapport à l'avant 1914 –, c'est l'effet, estime l'auteur, tout à la fois d'une conjoncture économique mauvaise et d'une crise du logement²⁷. On oublie alors l'individu pour ne plus voir que des logiques sociales ou économiques opérant en un lieu, mais dans l'autre type de sources – lorsque l'on n'a plus affaire qu'à des parcours individuels, toujours singuliers –, l'écueil n'est-il pas d'oublier ces logiques, ces pesanteurs collectives, et de ramener toute la mobilité à des "stratégies résidentielles", menées au cours du "cycle de vie", où tout s'explique et s'enchaîne par les interactions entre les diverses sphères auxquelles l'individu appartient. On aura reconnu la philosophie de base des remarquables enquêtes biographiques réalisées par l'INED sous la responsabilité de Daniel Courgeau et d'Éva Lelièvre²⁸. [10] L'historien comprend bien cette "tentation biographique" – l'histoire orale des années 1970-1980 eut un peu la même ambition²⁹ – mais qu'on lui permette de révoquer en doute cette idée implicite que la société serait seulement constituée par l'entrelacement des parcours individuels, un gigantesque jeu d'acteurs rassemblés sur une grande scène centrale et bougeant de concert³⁰. Il est bien vrai que l'individu passe sa vie à choisir entre des possibles, mais encore faut-il que ces possibles soient... possibles, que son choix puisse réellement s'exercer. C'est dans la limitation des possibles que les déterminations collectives, les pesanteurs sociales, les raisons économiques s'exercent. L'individu dispose dans ce que la société lui propose.

Récemment Paul-André Rosental³¹, partant des données de l'enquête "TRA", a proposé de porter le regard non plus sur l'individu, mais sur la famille, la lignée, le groupe, comme lieu fondamental de médiation entre les "régularités macroscopiques" et l'individu, tout particulièrement pour la compréhension des migrations. Mais en passant de l'individu au groupe – à la "configuration", terme cher à la micro-histoire – on ne fait finalement que transporter le problème de l'articulation entre le tout et les éléments. Il est vrai que, chez Rosental, le problème

²⁶ Paul-André Rosental, *Les sentiers invisibles, Espaces, familles et migrations dans la France du 19e siècle.*, 1999, p. 49. Pour autant, son étude ne tient pas compte de la mobilité intra-urbaine – ou intra-communale en général – ce qui aurait produit, admet-il, "des résultats statistiques différents" (p. 42, note 3).

²⁷ Jean-Luc Pinol, *Les mobilités de la grande ville...*, op. cit., passim.

²⁸ Les titres à citer seraient bien sûr fort nombreux ; qu'on nous permette de renvoyer à la publication récente qui fait le point et publiée par le Groupe de réflexion sur l'approche biographique, *Biographies d'enquêtes*, Paris, INED, 1999, XVI-340 p. (Méthodes et savoirs, n° 3).

²⁹ Voir Philippe Joutard, *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette, 1983.

³⁰ Ainsi Catherine Bonvalet, présentant l'enquête PDP, écrit qu'un recensement ne livre jamais qu'une "photographie observée à un moment donné [...], résultat des histoires résidentielles et familiales des individus" (dans "L'enquête 'peuplement et dépeuplement de Paris' ", *Biographies d'enquêtes*, 1999).

³¹ P.-A. Rosental, *Les sentiers invisibles...*, op. cit., p. 32, 187, 195-196.

est plus nettement posé. Mais un nouveau doute apparaît : est-il bien sûr que l'individu n'existerait et ne prendrait de décision que par rapport à la lignée ou à un quelconque groupe d'appartenance...?

Quoiqu'il en soit de ces problèmes, on comprend bien ce qui manque aux études de mobilité basées sur les lieux, leur infirmité constitutionnelle : une connaissance approfondie et comparée des comportements individuels. Faute de pouvoir les expliquer réellement, notre source en autorise une approche historique approfondie.

3) *Migration et insertion*

Notre étude n'a pas pour unique ambition de mesurer migrations et mobilités, elle s'efforce d'examiner quelques aspects de l'insertion des migrants dans la capitale. Jusqu'à maintenant cette question a été abordée principalement par l'étude des professions exercées à la ville par les nouveaux arrivants. Ce point est capital – il est au cœur du projet migratoire et de sa réussite – et a été analysé par Louis Chevalier dans une étude classique³². On connaît ses idées : "Le milieu parisien l'emporte sur les diversités départementales. L'immigration se produit indépendamment des habitudes [11] professionnelles des immigrés". Pour lui, les phénomènes de spécialisation professionnelle étaient rares et anecdotiques ; de même, sur le plan de l'habitat, on ne décèlerait pas de concentration particulière de provinciaux : la ville brasse. A l'opposé de cette thèse, avec la vogue des études sur les "colonies" de provinciaux à Paris, inaugurée par une étude classique sur les Auvergnats³³, la réussite des migrants est interprétée comme le fruit de la spécialisation professionnelle fondée sur l'origine, et le regroupement par origines serait un état normal de la ville dont la population n'est plus que la simple addition de ses composantes régionales. On a là une sorte d'équivalent démographique à une représentation de l'espace qui ferait d'une ville la simple somme de ses quartiers. On a été jusqu'à écrire, en 1981³⁴

"A la fin du XIXe siècle [...] Paris est cent villages, juxtaposés, dont chacun reproduit, en miniature, une région de France [...] Et ce cœur de la nation qu'est Paris semble parfois moins un creuset, lieu de fusion des peuples, qu'un microcosme, dans lequel cohabitent, sans se dissoudre entièrement, les diverses cultures provinciales."

L'absence de suivi professionnel nous interdit l'étude de la mobilité sociale, mais le suivi des adresses constitue une excellente approche de cette question du regroupement. Le processus de l'insertion dans la ville ne doit-il pas se saisir avant tout dans son mouvement, un mouvement suivi dans le parcours résidentiel du migrant ?

De plus, les échecs ont moins attiré l'attention, alors que les contemporains y étaient très sensibles, notamment parmi les notables des campagnes très inquiets devant cet attrait de la ville, "véritable épidémie qui frappe notre génération et décime nos robustes populations campagnardes" pour citer un très sérieux

³² Louis Chevalier, *La formation de la population parisienne au 19e siècle*, op.cit., notamment p. 171-214 ; la citation qui suit est p. 180.

³³ Françoise Raison-Jourde, *La colonie auvergnate de Paris au XIXe siècle*, Paris, 1976, 406 p. – Sur ce virage historiographique, voir A. Faure, "Comment devenait-on Parisien ? La question de l'intégration dans le Paris de la fin du 19e siècle", in Jean-Louis Robert et Danielle Tartakowsky dir., *Paris le peuple XVIII-XXe siècles*, 1999, p. 37-57.

³⁴ E. Todd et H. Le Bras, *L'invention de la France*, 1981, p. 243.

inspecteur de l'éducation nationale³⁵... Les milieux conservateurs associent aisément la ville au "mouroir" et à "l'immoralité". C'est dans ces lieux de perdition et de mort que vient échouer la partie saine de la population, celle qui, issue du monde rural, est attirée par les mirages de la cité, à moins qu'elle ne soit chassée de la terre par la crise agricole. On se faisait fort d'illustrer cette idée en comparant les taux de délinquance : l'opposition villes/campagnes était à cet égard des plus probantes. De même, la mortalité aurait-elle été moindre à la campagne, et surtout la sur-mortalité urbaine aurait touché de plein fouet les migrants ruraux, incapables de résister à l'insalubrité et aux miasmes³⁶. Ajoutons qu'au point d'arrivée, il y a aussi quelque sentiment de crainte à l'égard de ces provinciaux, parfois considérés, en période révolutionnaire, comme les nouveaux barbares. Il suffit de rappeler l'assimilation courante, dans le Paris du premier 19e siècle, de ces classes populaires formées en grande part de migrants instables, aux classes dangereuses. [12] A relire l'ouvrage célèbre que Chevalier a ensuite consacré à ce thème, on reste sur l'impression forte que la migration contribue beaucoup à une "pathologie" urbaine³⁷, en favorisant une criminalité endémique.

A l'époque où nous nous situons, pour les criminologues, l'interrogation porte plutôt sur les raisons de la croissance de la déviance au long du siècle, particulièrement dans le dernier quart. Alors que les réformes sociales de la Troisième République, modulant la répression en fonction de la personnalité des prévenus, alliant l'indulgence vis-à-vis du délinquant primaire – celui qui commet sa première faute –, à une grande sévérité à l'égard des récidivistes voués à la relégation hors de la métropole, devraient contribuer à lutter efficacement contre le crime, c'est le contraire qui se produit. Devant l'augmentation de la récidive et la croissance du vagabondage, on en vint à mettre en rapport déviance et déracinement : parmi les migrants, les déclassés, ne pouvant s'insérer dans la ville, constitueraient un milieu particulièrement favorable à la délinquance. Henri Joly insiste sur cette théorie du déracinement, y voyant une des explications essentielles de la récidive³⁸. L'idée a été en grande partie reprise par Gabriel Désert qui parle de "bouillon de culture criminogène" en évoquant la masse des déracinés chassés par la misère des campagnes³⁹.

Notre enquête sur les migrations, bénéficiant d'informations tout à fait originales sur la déviance – le casier judiciaire est reproduit dans notre source –, permet de vérifier de manière très concrète, comme on ne peut le faire avec les sources classiques de la statistique criminelle, cette hypothèse. L'intérêt de l'étude est loin de concerner la seule histoire de la criminalité. La déviance est plus ou moins le reflet de difficultés d'insertion des individus dans un milieu donné. Pour nos migrants c'est un indice important sur la manière dont a été vécue, assumée, réussie ou non, l'intégration dans le monde de la ville, particulièrement celui de la capitale. Un échec en la matière peut conduire à la marginalisation, à la rupture avec la légalité. Nous avons donc un test permettant sinon de mesurer indirectement

³⁵ P. Deghilage, *La dépopulation des campagnes : les causes, les effets, les remèdes*, Paris, F. Nathan, 1900, p.2.

³⁶ Nous examinons plus en détail ces points de vue contemporains sur la mortalité au début de notre chapitre intitulé, "La ville, "tombeau" du provincial ?"

³⁷ Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIXe siècle*, 1958, XXVIII-566 p.

³⁸ Henri Joly, *La France criminelle*, Paris, Cerf et fils, 1889, notamment les chapitres II, "Le crime à travers les départements", III, "Les étrangers. les Français hors de chez eux. Les Parisiens" et IX, "La pratique et l'abandon de la vie rurale".

³⁹ Gabriel Désert, "Aspects de la criminalité en France et en Normandie", *Cahiers des Annales de Normandie*, 1981, p. 221-316.

l'insertion des migrants en fonction des milieux sociaux et géographiques d'origine ou des lieux d'arrivée, du moins d'appréhender les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, un des thèmes essentiels de notre recherche.

Pour traiter cette question comme celle de la mobilité en général, un retour approfondie sur la source, rappelant la richesse des approches qu'elle autorise, est nécessaire. [13]

II. UNE SOURCE "NOUVELLE" : LES REGISTRES MATRICULES

1) *Des données riches et fiables.*

Les registres matricules du recrutement militaire sont une source historique de type biographique, autorisant une observation longitudinale sérieuse de la mobilité des individus hommes, où que cette mobilité les porte, à Paris, en France ou ailleurs. Elle est également bien conservée pour toute la France⁴⁰. Ces registres, complétés ou plutôt précédés par les listes de recensement des conscrits de 20 ans – dites listes de tirage au sort – sont bien connus des historiens et nous sommes loin d'être les premiers à les utiliser. Les listes de tirage au sort ont fait l'objet de nombreux travaux portant précisément sur la mobilité des populations⁴¹. En effet, c'est le domicile des parents qui déterminait le lieu – en l'occurrence le canton – de recrutement du jeune homme. La loi du 27 juillet 1872, comme toutes les lois antérieures, était formelle sur ce point :

"Sont considérés comme légalement domiciliés dans le canton [...] les jeunes gens même émancipés, engagés, établis au dehors, expatriés, absents ou en état d'emprisonnement, si d'ailleurs leurs père, mère ou tuteur ont leur domicile dans une des communes du canton, ou si leur père expatrié avait son domicile dans une desdites communes."

Le domicile personnel des jeunes ne comptait que s'ils étaient mariés, ou naturellement n'avaient ni père ni mère ni tuteur⁴². Comme on dispose, pour tous les conscrits de la liste, et de leur lieu de naissance et de leur domicile au moment de la confection de cette liste, des analyses fines de l'émigration deviennent possibles, mais de l'émigration observée à 20 ans, point au-delà. On en reste donc à l'analyse classique, de type transversal. Pour aller plus loin, il faut entreprendre le dépouillement des registres matricules tenus par l'autorité militaire – les listes sont le fait des autorités civiles – sur lesquelles se trouvent reproduites, pour tous les hommes de la classe non exemptés de service, les informations de la liste de tirage et

⁴⁰ Aujourd'hui par les soins des archives départementales ; voir la partie "Sources et bibliographie".

⁴¹ Citons les études suivantes : Jean Merley, "Une source d'histoire sociale méconnue : les listes de recrutement", *Cahiers d'histoire*, 1967, p. 115-131 ; Michel Papy, "Les recensements militaires, source d'étude sur les migrations : l'exemple d'Oloron Sainte-Marie dans la première moitié du 19e siècle", *Annales du Midi*, 1970, p. 359-394 ; id., "Profession et mobilité à Oloron sous la monarchie censitaire d'après la liste du recrutement militaire", *Revue d'histoire économique et sociale*, 1971, p. 225-264 ; Gabriel Désert, "Le dépeuplement des campagnes bas-normandes pendant la première moitié du 19e siècle", in *Hommage à Marcel Reinhard. Sur la population française aux 18e et au 19e siècles*, Paris, Société de démographie historique, 1971, p. 311-337 ; Jean-Marie Le Mouroux, "Les listes de tirage au sort, source d'histoire sociale. Un exemple : l'arrondissement de Mortagne en 1818", *Revue d'histoire économique et sociale*, 1973, p. 183-211 ; Danièle et Rémy Cazals, "Registres de conscription et histoire sociale. Recherches sur les ouvriers de la région mazamétaine au 19e siècle, d'après les registres de conscription", *Annales du Midi*, 1977, p. 320-346.

⁴² Pas question, comme l'écrit un commentateur, de se fier à un "domicile douteux ou incertain" (D. Mérillon, *La loi militaire sur le recrutement de l'armée*, 1890, p. 102). Le Code civil disposait d'ailleurs que "le mineur non émancipé aura son domicile chez son père, mère ou tuteur".

surtout scrupuleusement tenus à jour, par le soin des scribes des bureaux de recrutement, le déroulement [14] de la carrière militaire des intéressés, leurs adresses et leurs éventuelles condamnations pénales, et ce jusqu'au moment de la libération définitive des obligations militaires, soit, pour la classe que nous avons choisie – la classe 1880 –, à l'âge de 45 ans⁴³. Plus précisément la date de libération étant 1906 – le 1er octobre, dit le tampon – la durée de suivi théorique est de 26 années, couvrant la période 1880-1906. C'est évidemment le suivi résidentiel qui est à la base de notre recherche, puisqu'il offre ce *continuum* de l'existence si rarement donné, si difficile à reconstituer, même si ce n'est rien d'autre ici qu'une liste d'adresses, une chronique postale de la vie.

Ces registres, comme les listes de tirage, ont parfois été mis à contribution par la recherche historique, d'abord comme simple témoignage ou illustration des itinéraires migratoires⁴⁴ ou déjà comme approche quantitative de la mobilité intra-urbaine⁴⁵. Avec les travaux conduits par Emmanuel Le Roy Ladurie et son équipe sur les classes 1868⁴⁶ et 1887⁴⁷, les archives de la conscription deviennent enfin une source à part entière, l'informatique permettant désormais de brasser les conscrits par milliers : 11 360 cas pour la classe 1868, 10 355 pour la classe 1887. Une thèse, restée inédite, fut consacrée en 1978 à l'étude exhaustive des classes parisiennes de 1868 et 1869⁴⁸ : soit 9 108 conscrits. Mais, à ce jour, l'utilisation la plus approfondie en même temps que la plus scrupuleuse des registres reste celle de Jules Maurin qui a mis en fiche 9 126 conscrits languedociens des classes 1889 à 1918⁴⁹. Tous ces travaux traitent bien sûr de la mobilité des populations – y compris chez Maurin, bien que son sujet véritable soit la plongée de tous ces hommes dans la guerre –, mais sans vraiment faire l'effort de tirer du document tout ce qu'il peut donner sur ce point. Ainsi pour les conscrits de 1868 et de 1887, l'étude de la mobilité après le service militaire n'est-elle pas poussée au-delà de la deuxième résidence. Nous savons à quelle fréquence déménageaient les conscrits parisiens de 1868-1869 après leur service, mais l'auteur ne nous dit [15] pas où ils pouvaient bien aller...⁵⁰ En revanche, la mobilité à 20 ans – ou plutôt cette image arrêtée de la mobilité où l'on peut

⁴³ La loi de 1872 parlait bien de service obligatoire de 20 à 40 ans – 5 ans d'armée active, 4 ans de réserve, puis 5 ans d'armée territoriale et 6 ans de réserve –, mais la loi de 1889, qui reporta la fin des obligations militaires à l'âge de 45 ans, fut étendue sur ce point aux hommes des classes précédentes libérés du service actif, donc à toute la classe 1880...

⁴⁴ Yves Lequin, dans sa thèse, avait principalement fondé son étude de la mobilité des ouvriers de Lyon sur les actes de mariage ; il dit simplement des registres qu'ils "mettent des visages et des destins individuels sous le sec langage des chiffres". Voir Y. Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914). La formation de la classe ouvrière régionale*, Lyon, PUL, 1977, t. 1, p. 247 et suiv.

⁴⁵ Gérard Jacquemet a effectué des comptages sur les registres de la classe 1877 à Belleville, soit 204 individus. Voir Jacquemet, *Belleville au XIXe siècle...*, *op. cit.*, p. 1142-1146.

⁴⁶ Sur la classe 1868, voir N. Bernageau, E. Le Roy Ladurie et Y. Pasquet, "Le conscrit et l'ordinateur. perspectives de recherches sur les archives militaire du 19e siècle français", *Studi Storici*, avril-juin 1969, p. 260-380 ; N. Bernageau et E. Le Roy Ladurie, "Étude sur un contingent militaire (1868) : mobilité géographique, délinquance et stature, mises en rapport avec d'autres aspects de la situation des conscrits", *Annales de démographie historique*, 1971, p. 311-337.

⁴⁷ E. Le Roy Ladurie et A. Zysberg, "Anthropologie des conscrits français (1868-1887)", *Ethnologie française*, janv.-mars 1979, p. 47-68.

⁴⁸ . Guy Soudjian, *La population parisienne à la fin du Second Empire d'après les archives du recrutement militaire*. Thèse de 3e cycle, Université de Paris 1, 255 p. ; "Quelques réflexions sur la stature des jeunes Parisiens sous le second Empire", *Ethnologie française*, janv.-mars 1979, p. 69-84.

⁴⁹ . Jules Maurin, *Armée, guerre, société : soldats languedociens, 1889-1919*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, 750 p. ; "Les migrations en Languedoc-Méditerranée, fin 19e-début 20e siècles", *Recherche régionales. Côte-d'Azur et contrées limitrophes*, 1981, n° 4, p. 245-266.

⁵⁰ Guy Soudjian, *La population parisienne...*, *op. cit.*, p. 98-99.

rapprocher, pour les comparer, le lieu de naissance du conscrit, son adresse au moment de la conscription et celle de ses parents – est la plupart du temps analysée avec rigueur, de même que toutes les informations se rapportant à cet âge, dites souvent de nature "anthropologique"⁵¹ : taille, degré d'instruction et profession. C'est somme toute la partie des matricules simplement recopiée des listes de tirage qui a été jusqu'ici la mieux exploitée par les historiens, mais ils n'ont pas pris assez garde au fait que ne pas se reporter carrément aux listes les privait, pour l'analyse de la mobilité à 20 ans et pour toutes les autres données, de la partie des jeunes déclarés inaptes au service par le conseil de révision et qui bien sûr n'avaient pas à figurer sur les matricules...⁵²

Notre ambition est de mener, à partir d'un échantillon et de techniques qui seront exposées plus loin, une approche d'ensemble, à grande échelle, de la mobilité des populations à partir de la source entière, listes et registres⁵³. Mais est-ce une source à laquelle l'historien peut se fier ? Qu'y trouve-t-on précisément ?

Les conscrits que nous avons entrepris de suivre étaient placés sous le régime de la loi du 27 juillet 1872, donc de la conscription universelle⁵⁴ : plus de remplacés et de remplaçants, les listes comprennent bien tous les jeunes ayant atteint leur vingtième année au moment du recensement annuel du contingent. Ces listes, confectionnées au début de l'année suivante, et sur lesquelles le conseil de révision portera sa décision d'aptitude ou de non-aptitude au service, sont toujours en effet l'occasion d'un tirage au sort, les hommes sortant les premiers numéros étant destinés à servir dans l'armée de mer. Tous les autres – sauf les exemptés de tout service et ceux qui ne partent pas mais restent mobilisables : hommes classés "service auxiliaire" en raison de leur mauvaise santé⁵⁵ et dispensés à divers titres⁵⁶ – feront

⁵¹ Le terme est consacré pour parler de la taille ou des informations de nature médicale contenues dans les listes. On perpétue ainsi, sans toujours le savoir, une tradition un peu douteuse de l'école anthropologique française du 19^e siècle, très friande des statistiques militaires pour l'étude des "races" constitutives de la population française et qui se seraient maintenues au long des siècles. Les conseils de révision étaient très souvent utilisés pour une sorte d'histoire naturelle de la France et des Français. Voir par exemple, les bizarres développements du docteur René Collignon, *L'anthropologie au conseil de révision. Méthode à suivre. Son application à l'étude des populations des Côtes-du-Nord*, Paris, 1891, 63 p.

⁵² Ainsi, dans un article postérieur à sa thèse, et consacré à la stature des jeunes Parisiens, Soudjian a-t-il été contraint d'entreprendre un sondage sur les listes de tirage, pour, dit-il, "compléter notre information et corriger une éventuelle surestimation des tailles" (G. Soudjian, "Quelques réflexions sur les statures des jeunes Parisiens sous le Second Empire", *Ethnologie française*, janv.-mars 1979, p. 69-84). Jules Maurin affirme qu'à son époque d'étude – vers 1889, dit-il – les listes de tirage ont été supprimées et que tous les conscrits, exemptés ou pas exemptés, figurent désormais sur les registres (Maurin, *Armée, guerre, société...*, p. 29-30).

⁵³ Précisons que les deux auteurs de cette recherche avaient testé la valeur de la source dans des travaux antérieurs, conduits déjà dans le cadre du Centre d'histoire de la France contemporaine de Paris X-Nanterre à l'époque où Philippe Vigier en était le directeur. Voir : Jean-Claude Farcy, "De la province à la région parisienne : l'exemple de l'Eure-et-Loir à la fin du 19^e siècle" ; Alain Faure, "Une génération de Parisiens à l'épreuve de la ville", *Bulletin du Centre d'histoire de la France contemporaine*, n° 7, 1986, "Hommage à Jeanne Gaillard", p. 141-174.

⁵⁴ Article 1^{er} : "Tout Français doit le service militaire personnel."

⁵⁵ "Je rappelle, lit-on dans une circulaire de 1875, que [...] les jeunes gens susceptibles, malgré leurs infirmités, de rendre encore des services réels en cas de mobilisation, doivent seuls être désignés pour ce service, à l'exclusion de ceux qui, ne pouvant être utilisés, ne constitueraient que des non-valeurs." Cité dans le *Code-manuel du recrutement de l'armée. Loi du 27 juillet 1872... Appel de classes. engagements et rengagements. opérations du conseil de révision. Examen médical des jeunes gens. Textes officiels annotés avec table méthodique*, Paris, Librairie militaire de J. Dumaine, 1878, p. 741.

⁵⁶ On distingue les dispensés pour raison familiale – aînés d'orphelins de père et de mère, fils unique ou aîné des fils d'une veuve... –, et les dispensés à titre conditionnel : essentiellement les instituteurs voués à l'enseignement pendant dix ans et les élèves ecclésiastiques continuant leurs études pour se

aussi leurs [16] cinq ans de service actif prévus par la loi, mais avec la possibilité d'être libérés au bout d'un an, conformément à la décision du ministre de la Guerre qui, chaque année, décide du nombre des hommes maintenus ou non sous les drapeaux⁵⁷. Toutes ces dispositions – et bien d'autres : nous allons ici à l'essentiel⁵⁸ – exigent d'être bien connues puisqu'elles influencent directement la mobilité en modulant le nombre des années où nous pouvons observer les déplacements des hommes de la classe. C'est là, sur cette liste, que l'on trouve cette précieuse image de la mobilité à 20 ans, accompagnée de diverses données comme le degré d'instruction – donnée dont l'apparente rigueur cache mal la fantaisie⁵⁹ –, la taille – une "spécialité" militaire, par contre, qui fit les délices des anthropologues du 19^e siècle, et en qui nous avons une foi absolue⁶⁰ – et surtout le métier, qui est notre *seule* information précise sur l'activité de ces hommes. Nous savons où ils vont après le service, mais nous ne savons pas, précisément, ce qu'ils deviennent.

Leurs demeures successives, c'est grâce aux registres matricules que nous les connaissons. L'instruction pour la tenue du registre, en tête de chaque volume, donne les principales directives aux greffiers chargés de le remplir et de le tenir à jour, en fonction de la législation et des informations qui parvenaient au bureau de recrutement. Le registre "comprend tous les jeunes gens qui n'ont pas été déclarés impropres à tout service militaire", les ajournés à un nouvel examen du conseil de révision étant placés à la suite des premiers en attente d'une décision définitive⁶¹. Les jeunes reçoivent [17] un numéro matricule en suivant, dans chaque canton, l'ordre du tirage au sort. En cas de cessation d'appartenance à l'armée pour une cause quelconque – réforme, décès, exclusion pour condamnation infamante ou privative des droits civiques – la page concernant l'intéressé est rayée, "du haut en bas et gauche à droite". Tous les détails des services et mutations survenant dans la position militaire jusqu'à la libération définitive figurent dans le cadre prévu à cet effet. Quant aux "changements de domicile ou de résidence", ils "doivent être portés très exactement, afin que les hommes ne soient jamais perdus de vue pendant toute la durée de leur service⁶²". Comme le traitement exhaustif et détaillé de cette donnée a

vouer au ministère d'un culte salarié par l'État. Les uns et les autres devaient faire leur service s'ils rompaient leur engagement.

⁵⁷ Le numéro de tirage est encore utilisé pour ces libérations anticipées. La loi de 1889 uniformisa le temps effectif de service à trois ans. Voir Odile Roynette, *Bons pour le service*, Belin, 2000, p. 201-202.

⁵⁸ Sur la loi de 1872 et son application, ainsi que sur tout ce qui concerne la conscription et les conscrits à la fin du 19^e siècle, le livre récent d'O. Roynette, *Bons pour le service*, cité à l'instant, constitue désormais une référence essentielle ; voir, pour ce qui nous occupe ici, les p. 72-81, et le chapitre 4, "Les conscrits", p. 163 et suiv.

⁵⁹ J. Maurin dit excellemment de cette donnée, qui classe tous les conscrits en cinq catégories bien tranchées et sans que l'on sache qui jugeait du classement – nous y reviendrons – qu'on ne saurait "ni lui dénier" une certaine confiance, "ni lui en accorder trop". Maurin, *Armée, guerre, société...*, *op. cit.*, p. 47.

⁶⁰ En accord là encore avec J. Maurin (*op. cit.*, p. 37-39). La tentative de fraude sous la toise de la part des conscrits – se voûter, plier les genoux... – était un classique des conseils de révision (voir O. Roynette, *op. cit.*, p. 191, 197-198), mais quel médecin militaire pouvait s'y laisser prendre, même s'il est vrai que le temps était plus que compté pour l'examen à la chaîne d'une ou deux centaines de conscrits par séance ?

⁶¹ L'article 18 de la loi de 1872 dispose que les jeunes "reconnus d'une complexion faible" pour le service armé ou n'ayant pas atteint la taille minimale – 1,54 m. alors – peuvent être ajournés deux années de suite à un nouvel examen du conseil de révision, qui doit alors statuer sur leur sort.

⁶² L'instruction ajoute : "La lettre D indiquera, dans la colonne affectée à cet effet, les changements de domicile, et la lettre R, les changements de résidence". On sait que pour le Code civil – c'est l'article 102 –, le "domicile" est, pour l'exercice des droits civils, le lieu où l'on a "son principal établissement", et le changement de domicile suppose "une déclaration expresse" auprès des mairies. La résidence désigne donc, de fait, un lieu de passage, une adresse temporaire. Il est fréquent que les adresses

été l'ossature de notre recherche, il importe de prouver que ce relevé des adresses est bien un relevé fidèle.

L'instruction, sur ce point, n'était qu'un rappel de la loi :

"Tout homme inscrit sur le registre matricule qui change de domicile, est tenu d'en faire la déclaration à la mairie de la commune qu'il quitte et à la mairie du lieu où il vient de s'établir. Le maire de chacune des communes transmet, dans les huit jours, copie de la dite déclaration au bureau du registre matricule de la circonscription dans laquelle se trouve la commune."

Un autre article prévoyait des dispositions similaires pour l'émigration à l'étranger, déclaration devant en être faite à l'agent consulaire lors de l'arrivée. La mention d'une nouvelle adresse repose donc sur la déclaration des intéressés, la responsabilité des maires ou agents consulaires n'est pas en cause : ils sont simplement des intermédiaires, chargés de transmettre une pièce et la loi ne les oblige pas à faire respecter ce dispositif⁶³. Mais l'homme qui négligeait de déclarer son nouveau domicile était, de par la loi, passible des tribunaux, et risquait une amende de 10 à 200 francs et une peine de prison de 15 jours à 3 mois... Les circulaires d'application renforcèrent encore les contrôles en exigeant que les hommes ayant fait le service actif fassent également une déclaration à la gendarmerie, au lieu qu'ils quittaient et au lieu où ils venaient s'installer, et ce tant qu'ils continuaient à appartenir à la réserve de l'armée active⁶⁴. Il était même précisé que le jeune homme quittant le département "dans lequel il a satisfait à la loi du recrutement", s'il continuait bien à figurer sur le registre de ce département, devait aussi être porté sur un registre spécial tenu par le bureau de recrutement [18] du "département où il a établi son nouveau domicile"⁶⁵... Ce luxe de précautions de la part des autorités militaires avait naturellement pour but d'être assuré d'avoir tout le monde sous la main en cas de mobilisation, mais aussi à l'occasion des manœuvres auxquelles les réservistes – mariés ou non, précisait la loi – étaient astreints à participer⁶⁶. L'armée ne lâchait pas ses hommes.

Il est impossible d'apprécier si la loi était toujours scrupuleusement observée. Les registres contiennent quelques condamnations pour insoumission qui témoignent, assez souvent, d'un séjour à l'étranger qu'on a oublié de signaler... Certains de nos résultats, en discordance avec des résultats antérieurs, basés sur les listes électorales de la même époque⁶⁷, inciteraient à penser que des étapes parisiennes pouvaient être parfois omises par les intéressés ; nous signalerons le fait chemin faisant. Observons cependant que le nombre de jeunes gens condamnés en France tous les ans pour cette raison reste faible, quoique très variable : six condamnations pour la classe 1876, mais 39 pour celle de 1878, puis dix pour celle de

figurant sur les matricules portent cette distinction ou encore que deux adresses identiques se suivent, la première marquée R et la seconde D. Nous n'avons pas tenu compte de ces indications, à tort peut-être car il se pourrait qu'il y ait là une indication de portée sociale : prend-on la peine de faire cette démarche quand on ne possède rien ? Mais cela demanderait à être vérifié.

⁶³ Néanmoins, les mairies, au moins à Paris, tenaient un "Registre de déclaration en conformité avec la loi du 27 juillet 1872" ; un exemplaire en a été conservé, pour les années 1870 dans le 18^e arrondissement (Archives de Paris, V^{bis} 18 I² 5).

⁶⁴ D'après la circulaire du 14 juillet 1873 "relative à l'établissement et à la tenue du registre matricule", publié dans le *Code-manuel du recrutement de l'armée. Loi du 27 juillet 1872...*, *op. cit.*, p. 367-368.

⁶⁵ *Ibidem*.

⁶⁶ Les réservistes de l'armée territoriale étaient en effet astreints à des revues d'appel.

⁶⁷ Voir A. Faure, "Les racines de la mobilité populaire...", *art. cit.*

1880, enfin trois pour la classe 1884⁶⁸. Ce petit nombre peut aussi bien s'interpréter comme le signe du respect de la loi ou comme une hésitation des tribunaux à condamner pour ce péché véniel. Peut-être l'autorité se contentait-elle en général de laver son linge sale à la caserne : il n'est pas rare dans les récits de vie de rencontrer des mentions de punitions ou de brefs séjours à la prison pour une étourderie de ce genre, réelle ou feinte, comme dans le cas de cet instituteur de la classe 1879 qui ayant oublié cette formalité – et c'était, de par son métier, un dispensé... – fit un jour de prison à la caserne de Saint-Cloud⁶⁹. Par contre, on est frappé par la précision des adresses notées, et, pour ce qui est des domiciles parisiens, par la fréquence même des déménagements : on trouve signalés jusqu'à de simples changements de numéro dans la même rue. Donner sa nouvelle adresse ? Une routine entretenue par la peur du gendarme⁷⁰.

On vient d'y faire allusion, ce qui ajoute à la richesse de la source est qu'elle reproduit un casier judiciaire que l'on serait bien en peine de trouver par ailleurs dans les archives. L'armée a besoin de connaître les antécédents judiciaires des recrues pour des raisons évidentes de discipline. L'affectation à tel type de régiment en dépend. En outre, au-delà même de la discipline, le code d'honneur qui régit l'institution ne peut admettre dans le corps des individus condamnés pour des motifs graves. Certaines peines entraînent exclusion [19] de l'armée, comme l'indique clairement la loi sur le recrutement de juillet 1872 ⁷¹ :

"Sont exclus du service militaire, et ne peuvent à aucun titre servir dans l'armée : 1° Les individus qui ont été condamnés à une peine afflictive ou infamante ; 2° Ceux qui, ayant été condamnés à une peine correctionnelle de deux ans d'emprisonnement et au-dessus, ont en outre été placés par le jugement de condamnation sous la surveillance de la haute police et interdits, en tout ou partie, des droits civiques, civils ou de famille."

Les condamnés privés de droits civiques, exclus de la vie politique et civile, le sont aussi tout naturellement de l'armée. La loi de juillet 1889 qui remplace la précédente renouvelle ces dispositions. Doivent donc être rayés des registres matricules tous les condamnés à mort, aux travaux forcés à perpétuité, à la déportation, aux travaux forcés à temps (5 à 20 ans), à la détention (5 à 20 ans) et à la réclusion (de 5 à 10 ans), toutes peines dites "afflictives et infamantes" : si les premières peines citées rendent évidemment les intéressés... indisponibles, celles allant de 5 à 10 ans de prison pourraient à la limite entraîner un report du service. Mais dès le seuil de cinq ans franchi, il y a exclusion de l'armée. Même des peines correctionnelles peuvent avoir un effet similaire, quand, infligeant un minimum de deux ans d'emprisonnement, elles s'accompagnent d'une interdiction d'exercer les droits civiques⁷². Et de fait nous avons, dans nos effectifs de conscrits, 183 jeunes qui,

⁶⁸ D'après les chiffres publiés par le ministère de la Guerre dans le *Compte rendu sur le recrutement de l'armée* des années citées. Il s'agit ici des condamnations uniquement des jeunes de la classe, semble-t-il, et non des éventuelles condamnations prononcées ces années-là contre des réservistes pris en flagrant délit de négligence ; nous ignorons ce dernier chiffre. Le rapport de 1880 précise qu'il y eut en outre deux acquittements.

⁶⁹ Pierre Delafutry, *Les mémoires d'un travailleur*, Paris, I. Souvairt, 1887, p. 102.

⁷⁰ Georges Valois se rappelle le peu de zèle patriotique des réservistes qu'il côtoya lors d'une période d'instruction qu'il effectua avant 1914 : "Ils ne venaient faire leur période militaire, écrit-il, que pour s'épargner des ennuis avec la gendarmerie, et aussi (ils ne le disaient pas) parce que c'était une bonne occasion de mener joyeuse vie." G. Valois, *D'un siècle à l'autre. Chronique d'une génération (1885-1920)*, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1921, p. 231.

⁷¹ Loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, art. 7.

⁷² Loi du 15 juillet 1889, art. 4, *Bulletin des lois*, XIIe série, 2e semestre 1889, t. 39, n° 1260 à 1301. Cette loi, votée dans une époque très hostile à la récidive, ajoute une nouvelle catégorie d'exclus, celle des

à un moment ou à un autre (mais généralement après le service actif) sont exclus de l'institution militaire avec les motifs suivants : "exclu", "exclu pour condamnation", "rayé pour indignité" ou "indigne". Un coup d'œil sur la partie du registre transcrivant les décisions de justice montre que cela correspond bien à une condamnation rentrant dans le dispositif de la loi.

Comme une mobilisation pouvait rappeler à la caserne la masse des libérés du service actif, des dispensés et des classés en services auxiliaires, il importait de suivre la "carrière judiciaire" des intéressés jusqu'à la date de libération définitive du service. C'est pourquoi l'autorité militaire recevait d'office⁷³ un duplicata des bulletins n° 1 du casier judiciaire qui, on le sait, relève toute condamnation sauf les contraventions fiscales et les condamnations à l'amende infligées sur la poursuite de l'administration forestière. Les registres matricules nous restituent donc la "carrière judiciaire" des recrues jusqu'à l'âge de 45 ans, de la même manière qu'ils nous donnent la liste des domiciles successifs. Et, dans ce domaine de la déviance, il est probable que la fiabilité de l'information soit plus grande encore que dans celui de la résidence. [20]

La conception du casier judiciaire est en effet similaire à celle des registres matricules : les deux sont élaborés dans la circonscription d'origine des intéressés. Le casier est en effet constitué – à cette époque – au niveau de l'arrondissement (tribunal de première instance) du lieu de naissance des condamnés⁷⁴. L'autorité militaire reçoit donc des bulletins très faciles à aiguiller vers les bureaux de recrutement qui tiennent à jour les registres matricules où figurent les intéressés. Chaque bulletin est transcrit dans une case relative aux condamnations où il est prévu de relever la date de la décision judiciaire, le nom et le ressort du tribunal qui l'a prise, la qualification des faits et la peine prononcée. Certes le cadre prévu dans le registre est étroit et incite à réduire parfois l'information : l'infraction – notamment pour les délits connexes – paraît en souffrir quelque peu. Mais plusieurs éléments plaident en faveur d'une transcription fidèle. Les multirécidivistes sont à l'origine de collages qui agrémentent la lecture un peu austère de cette documentation militaire : des petites bandes de papier sont rajoutées pour compléter le cadre originel trop étroit. Une telle technique est obligatoire quand il faut inscrire des dizaines de condamnations comme pour ce "laboureur" du 18e arrondissement de Paris qui en totalise... 61 de 1873, date de son premier passage devant le tribunal de la Seine qui lui inflige 20 jours de maison de correction, à 1905, avec trois jours pour bris d'objets publics prononcés par la même instance judiciaire ; entre temps l'intéressé aura fait la connaissance des tribunaux de Rambouillet, Versailles, Saint-Marcellin, Grenoble, Riom, Orange, Bourges, Montluçon, Corbeil, Moulins, pour divers délits de vagabondage, infraction à la police des chemins de fer, grivèlerie et vols. On pourrait citer également ce manouvrier d'un canton de la Brie condamné 45 fois par les tribunaux correctionnels de Meaux, Pontoise et Senlis et la cour d'appel de Paris en raison de son goût immodéré pour le braconnage. Le fait que pour 3 380 condamnés présents dans notre fichier, on relève dans 42 cas dix condamnations et plus plaide en faveur de l'excellence de la source. Il est donc peu probable que les greffiers

relégués collectifs. Ces relégués iront faire leur service dans le corps des disciplinaires coloniaux. Ainsi les auteurs de crimes condamnés à l'emprisonnement bénéficiant de circonstances atténuantes, les condamnés correctionnels à trois mois de prison au moins pour outrage public à la pudeur, délit de vol, escroquerie, abus de confiance, attentat aux mœurs ; ceux qui auront fait l'objet au moins de deux condamnations – quelle qu'en soit la durée – pour l'un des délits précédents, sont incorporés dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

⁷³ Circulaire du ministère de la Justice, 19 février 1874.

⁷⁴ Sur l'histoire du casier judiciaire au 19e siècle, voir notre article : Jean-Claude Farcy, "Le casier judiciaire au 19e siècle", *Bulletin du Centre d'histoire de la France contemporaine*, n° 11, 1990, p. 5-30.

militaires aient laissé passer sans les recopier les duplicata du casier judiciaire qui s'accumulaient sur leur bureau.

Le sérieux de leur travail est confirmé encore par le relevé des jugements antérieurs à la conscription, comme on vient de le voir dans le premier exemple cité. Près de 300 condamnations sur 8 041 au total relèvent de ce cas de figure : outre les jugements des conseils de guerre pour quelques engagés de classes précédentes⁷⁵, on a un grand nombre de condamnations à la maison de correction pour les mineurs, ce qui est parfaitement conforme à la loi. De plus, il arrive que l'on transcrive des condamnations postérieures... à la libération du service pour les réformés par exemple : 150 recrues ont ce privilège avec inscription de 330 jugements sur le registre matricule. [21]

Tout cela renforce notre impression première : le relevé des jugements est très sûr, plus même que ne l'est celui des changements d'adresses. La comparaison des deux "itinéraires" – judiciaire et résidentiel – pour un même individu est instructive : la liste des tribunaux condamnant l'intéressé est loin d'avoir son équivalent dans le carnet d'adresses. Certes, il peut s'agir de vagabonds et autres sans domicile fixe, mais il arrive qu'une condamnation soit prononcée par un tribunal très éloigné du domicile actuel de l'individu et, nonobstant la possibilité d'un "écart de conduite" lors d'un déplacement quelconque, on ne peut que soupçonner une négligence de déclaration de nouvelle adresse. On tient là la raison de la fiabilité plus grande de l'information sur les condamnations : elle est directement fournie par l'administration judiciaire, alors que les changements d'adresses restent à l'initiative des seuls intéressés, et la sanction éventuelle de "l'oubli" ne se faisait qu'après coup.

Mais il est temps de préciser l'étendue exacte de notre travail.

2) L'échantillon

Les registres matricules, établis tous les ans au sein de chaque subdivision militaire – dont les limites ne coïncident pas toujours avec celles des départements, il faut parfois aller "repêcher" des conscrits dans la subdivision voisine de celle choisie... – offrent une masse documentaire considérable qu'il est évidemment impossible de maîtriser dans sa totalité, serait-ce pour une seule année : en 1880, le nombre de jeunes ayant tiré au sort fut de 306 833⁷⁶. Il fallait donc définir un échantillon en fonction de l'objectif fondamental de notre recherche : l'étude de la mobilité des populations vers et dans la capitale.

Le choix de l'année retenue, la classe 1880, permet de suivre une génération née en 1860 et observée par nous dans ses domiciles pendant la période 1880-1906. Cette période correspond, *grosso modo*, à la deuxième vague de l'exode rural, celle qui coïncide avec la grande dépression agricole de la fin du 19^e siècle. 1860 est également une bonne date du point de vue parisien, puisqu'elle fait naître les Parisiens de notre échantillon l'année même de l'annexion. Cette date fait arriver l'essentiel de nos provinciaux dans une décennie il est vrai assez contrastée (tableau 2) quant aux migrations puisque partagée entre les derniers moments d'une énorme vague migratoire, la plus grande du siècle à Paris⁷⁷, une phase de reflux, contemporaine de

⁷⁵ Et qui, du fait du temps passé en prison militaire, sont amenés à terminer leur service, leur peine purgée, avec la classe 1880 : telle est du moins l'hypothèse que nous formulons pour quelques engagés volontaires condamnés par des conseils de guerre dans les années 1870.

⁷⁶ Ministère de la Guerre, *Compte rendu sur le recrutement de l'armée pendant l'année 1881*, Paris, Imprimerie nationale : extrait des "pièces à l'appui et tableaux statistiques".

⁷⁷ Le début de la crise remonte à Paris avant l'année 1882, voire 1883 ; les premiers départs massifs des ouvriers temporaires du bâtiment sont signalés dans l'hiver 1883-1884. Voir Jacques Néré, *La crise*

la dépression économique qui frappe alors la capitale, et enfin une nette reprise de l'immigration : [22]

Tableau 2. Solde migratoire à Paris dans les années 1880 et 1890

Périodes intercensitaires	Croissance constatée	Bilan naturel	Immigration
1876-1881	280 217	26 932	253 285
1881-1886	21 017	33 145	-12 128
1886-1891	163 760	24 792	138 968

Quant à l'échantillon lui-même ? Côté province, il importait surtout de faire notre choix parmi les départements qui participent le plus à l'émigration vers la capitale. C'est le recensement de 1891⁷⁸, qui répertorie très précisément la population en fonction du lieu de naissance, que nous avons adopté pour guide.

Observons la carte des départements de naissance déclarés par les provinciaux présents dans la Seine à cette date (figure 2, p. 22). Cette géographie de l'immigration parisienne est bien connue⁷⁹. Les grandes régions participant au peuplement de la capitale sont le Bassin parisien, la région du Nord, le Massif central, la Bretagne, ainsi que l'Est non annexé. Nous avons finalement retenu pour la première, la Seine-et-Oise, la Seine-et-Marne, l'Oise, l'Eure-et-Loir, l'Orne et la Nièvre (au total 16 % des originaires de province résidant dans la Seine en 1891) ; pour la seconde, le département du Pas-de-Calais, préféré à celui du Nord pour des raisons d'effectifs⁸⁰ ; le Cantal et la Creuse représentent le Massif central et les Côtes-du-Nord, la Bretagne⁸¹.

Si l'on prend pour base le recensement de 1891, notre échantillon de dix départements représente presque le quart des provinciaux de naissance présents dans la Seine, 23,2 % exactement. Peut-être jugera-t-on que c'est peu, mais il ne pouvait être question de faire une enquête portant sur l'ensemble de la France, à moins de limiter le relevé à ceux des provinciaux qui "montèrent" un jour à Paris. Mais la compréhension de "l'exode rural" ne suppose-t-elle pas que l'on connaisse aussi bien l'individu qui part que celui qui ne part pas ? Ces deux-là s'opposent ou diffèrent forcément par quelque côté, et comment le savoir si les données qui concernent chacun ne sont pas également prises en compte ? D'autre part, nous aurions eu une vision encore tronquée de la mobilité – et de l'immobilité – si nous avions adopté le parti d'exclure de nos relevés les provinciaux partis ailleurs qu'à Paris, même si notre optique uniquement parisienne nous a conduits, pour cette étude, à négliger quelque peu ces migrants dédaigneux de la capitale. Autrement dit nos relevés au sein des départements choisis, ont été *exhaustifs*. Nous savions que

industrielle de 1882 et le mouvement boulangiste, Thèse de doctorat d'État, Université de Paris, s.d., 2 vol., 293 + 637 p.

⁷⁸ *Résultats statistiques du dénombrement de 1891 pour la Ville de Paris et le département de la Seine et renseignements relatifs aux dénombrements antérieurs*, Paris, G. Masson, 1894, 849 p.

⁷⁹ Voir l'analyse classique de Louis Chevalier, *La formation de la population...*, *op. cit.*, p. 167-170.

⁸⁰ La 1^{er} région militaire incluant le Nord et le Pas-de-Calais dans ses 8 subdivisions représentait pour la classe 1880 un ensemble de 19 102 jeunes gens : 6 578 pour le Pas-de-Calais, mais 13 124 pour le Nord...

⁸¹ La région de l'Est n'a pu être prise en compte dans notre échantillon, le travail que nous avons commencé sur le département de la Meuse ayant été interrompu pour des raisons matérielles.

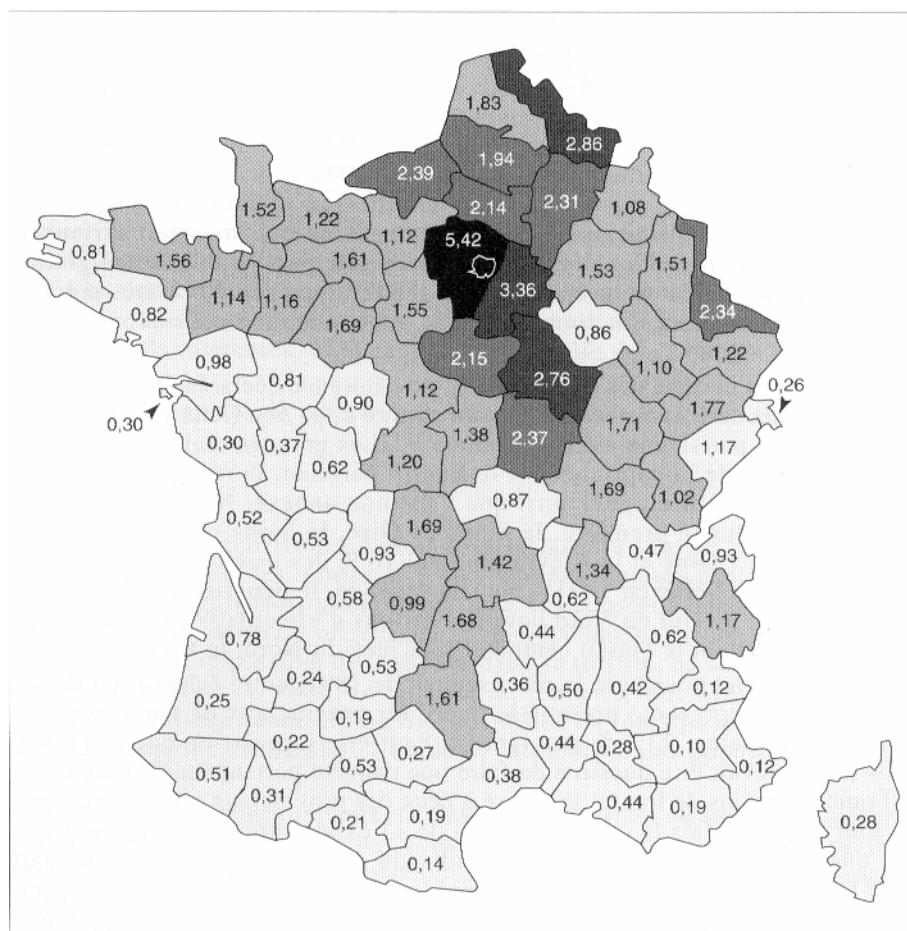


Figure 2. Provinciaux de naissance recensés dans la Seine (Paris et banlieue) en 1891 : part de chaque département. [24]

cela nous nous exposait, dans le strict intérêt parisien de l'étude, à une grande "déperdition" de données [23]. Qu'on en juge par le tableau 3 (p. 29), calculé à partir des chiffres du recensement de 1901, qui, pour nos départements, donne la proportion des hommes actifs⁸² restés à l'intérieur des limites départementales, et, parmi les émigrés, la part prise par Paris ou sa banlieue.

Ainsi au sein des départements choisis par nous en raison précisément de leur poids absolu dans les migrations vers la capitale, le plus important, à savoir le Pas-de-Calais, avec 6 578 conscrits, était celui qui retenait le mieux ses actifs – pas moins de 8 sur 10 –, et où la part de ceux qui vivaient dans l'agglomération parisienne était la plus basse ! On peut noter aussi que les seuls départements où la majorité des actifs émigrés sont installés à Paris ou en banlieue sont les départements limitrophes de l'agglomération. [24]

⁸² Plus précisément les *professionnels*, catégorie bien floue, mais intéressante qui consistait à ajouter aux actifs toutes les personnes non rattachées aux "établissements", mais disposant d'un revenu quelconque provenant d'un travail actuel ou passé, ou bien encore susceptibles d'en rechercher : "La distinction des habitants entre professionnels et non-professionnels est importante parce que les mouvements migratoires ont généralement pour cause la recherche d'une occupation". Voir : *Résultats statistiques du recensement... de 1901*, t. 4, p. 111, 114.

Tableau 3. Part des actifs vivant en 1901 dans leur département de naissance ou dans le département de la Seine.

Département de naissance	Sur 100 actifs, combien vivent dans le département	Sur 100 actifs vivant hors du département, combien vivent		
		à Paris	en banlieue	dans la Seine (Paris et banlieue)
Pas-de-Calais	80,4	14,5	6,5	21
Côtes-du-Nord	73	14,4	8,7	23,1
Eure-et-Loir	68,9	25,4	10	35,4
Orne	67,7	23,6	7	30,6
Nièvre	64,5	29,7	11,5	41,2
Creuse	64,5	31,2	8,6	39,8
Seine-et-Marne	64,4	36,8	17,6	54,4
Seine-et-Oise	63,1	38,1	24,1	62,2
Cantal	62,3	35,6	9,6	45,2

Ce parti méthodologique nous interdisait – question de trop grande ampleur du travail – la saisie de l'ensemble des 17 494 jeunes inscrits sur les listes de tirage au sort de l'année 1880 pour le département de la Seine. Nous avons retenu un groupe de dix arrondissements, inscrit dans un grand quart nord-est de la capitale, complété au centre et à l'ouest par les 8e et 9e, et au sud, par le 13e.

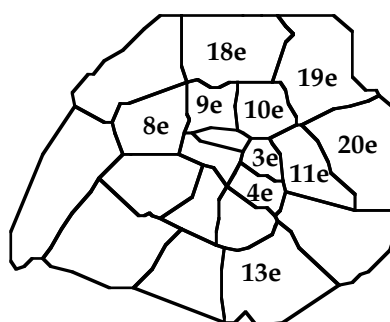


Figure 3. Arrondissements retenus par l'enquête

Nous nous expliquerons plus loin sur les logiques de cette sélection⁸³. A ces arrondissements, nous avons ajouté la banlieue – c'est-à-dire le reste du département de la Seine – en son entier cette fois, par difficulté de couper en cet espace très diversifié. [25]

Faut-il regretter de n'avoir pu prendre tout le contingent parisien de l'année 1880 ? Ces dix arrondissements ne sont pas un reflet trop infidèle de la société parisienne, nous le verrons, et surtout, un effectif de 8 311 Parisiens et de 36 429 provinciaux ne nous éloigne pas trop de cette proportion de deux natifs des départements pour un natif de Paris si souvent constaté dans les dénombrements parisiens de cette époque. Ce rapprochement est trompeur, sans doute. Considérons plutôt l'effectif de conscrits provinciaux de notre échantillon destinés un jour à

⁸³. Voir le début du chapitre : "Des Parisiens tout en contrastes."

mettre les pieds dans la capitale ou sa banlieue – soit 6 072 – ; il n'atteint pas le nombre de conscrits de Paris qu'il est donné de suivre, 6 340... Certes le nombre de provinciaux de naissance chez les conscrits de Paris était rien moins que négligeable – plus du tiers, nous le verrons –, mais il semble au bout du compte que les Parisiens avaient encore la part belle dans notre échantillon...

Nous retrouverons ces chiffres plus à loisir, éclairés par l'exposé de nos méthodes. Avant d'y venir, résumons ces propos sur notre échantillon : il ne se veut bien sûr aucunement représentatif de la population française de l'époque en son ensemble, il est fait d'un contingent provincial pleinement représentatif, quant à lui, de la migration vers Paris et d'un contingent parisien conçu pour refléter la diversité sociale de la capitale.

III. MÉTHODES ET PARTIS PRIS

La volonté d'exploiter la source de manière la plus intensive possible nous a confrontés à des problèmes d'analyse et à des choix qu'il convient d'exposer brièvement. C'est un processus migratoire que l'on a tenté d'appréhender, avec des méthodes qui ont été l'objet de beaucoup d'hésitation, faute de précédents. On en trouvera ici un exposé sommaire, destiné à être repris et complété dans les chapitres intéressants Paris ou la province. La description succincte de la base de données sera ensuite l'occasion de compléter l'exposé de nos choix en matière de classement socioprofessionnel ou de classement des maladies.

1) *La durée du suivi : lacunes et problèmes*

L'originalité de la démarche est dans le suivi de la mobilité d'une génération observée de 20 à 45 ans. Mais la source a bien sûr ses silences et ses lacunes, graves ou vénielles. D'abord ne sont observés dans leur parcours migratoire que des hommes – ne l'oublions jamais : la moitié de la terre nous manque –, et des hommes dont, répétons-le, nous ne savons rien du métier en dehors de celui déclaré à 20 ans⁸⁴, ni s'ils se mariaient ou avaient des enfants : aucun suivi familial dans cette source.

Il y a ensuite ceux qui nous échappent totalement après 1880. Au premier chef, il nous faut subir les contraintes des décisions du conseil de révision. Reprenons les cas possibles (tableau 4, page suivante). [26]

D'emblée un nombre important de jeunes échappe à notre enquête : si les décès et réformes avant l'incorporation sont négligeables, tout comme les cas d'insoumission, les inscrits maritimes⁸⁵ sont déjà plus nombreux (et ce manque affecte particulièrement les Côtes-du-Nord) comme les instituteurs et les membres

⁸⁴ La mention d'une activité postérieure au service n'apparaît sur notre base que 1 492 fois sur 48 136 individus, soit 3 %, et elle n'est en rien aléatoire puisque dépendant d'une affectation spéciale en raison du secteur d'emploi : cantonniers, employés de chemin de fer, agents des douanes... Il nous semble impossible de se fonder sur des indications aussi faibles en nombre et de nature si particulière pour avancer quoique ce soit de précis et de général sur le devenir professionnel de ces jeunes, même en déduisant aussi l'éventuelle nouvelle activité d'une adresse particulière ou d'un motif de condamnation. J. Maurin n'hésite pas à le faire, tout en reconnaissant que les registres de son époque – pas plus que ceux utilisés par nous, donc – ne donne pas cette information de façon claire et systématique. Les chiffres qu'il avance sur les changements de métier sont donc des plus douteux. Voir J. Maurin, *op. cit.*, p. 37-39 et p. 319-325.

⁸⁵ En effet les hommes de mer, qui relevaient tous de l'inscription maritime, étaient suivis sur des registres spéciaux, où, nous dit-on, devaient figurer tout déplacement de leur part qui excédait un mois. Les matricules sont quasi muets à leur propos. Voir J. Royer Collard, *L'inscription maritime. La loi et la pratique*, Paris, Sirey, 1905, 68 p.

du clergé qui ont souscrit un engagement décennal les dispensant de leurs obligations militaires sauf à rompre leur engagement. Surtout, il faut déduire immédiatement de l'effectif les 12,5 % d'exemptés. Or, comme nous le verrons dans notre présentation des départements, leur nombre est loin d'être uniforme : il peut varier de beaucoup entre départements comme à l'intérieur de ces derniers, portant alors témoignage des régions souvent les plus défavorisées. Si la plupart des départements sont dans cette moyenne – entre 10 et 14 % d'exemptés, le taux le plus faible étant celui de l'Eure-et-Loir –, on peut voir que, dans l'Oise, un jeune sur cinq

Tableau 4. La classe 1880 devant le conseil de révision

Décision	Nombre	%
Ajournés bons pour le service	1 618	3,36
Bons pour le service	21 377	44,41
Cas particuliers	85	0,18
Décédés et réformés avant incorporation	255	0,53
Dispensés	9 639	20,02
Dispensés comme engagés décennaux	626	1,30
Engagés conditionnels d'un an	1 318	2,74
Engagés volontaires de 5 ans	2 373	4,93
Exemptés	6 030	12,53
Inscrits maritimes	920	1,91
Insoumis	123	0,25
Services auxiliaires	3 772	7,84
Ensemble	48 136	100

est renvoyé définitivement dans ses foyers. Est-il à craindre que là où il y a beaucoup d'exemptions, nous ayons des taux artificiels de mobilité, puisque que les exemptés seraient destinés à moins bouger, étant donné leur mauvais état physique ? Ce biais n'est pas obligé, car, à en juger par une mesure élémentaire de l'émigration – comparaison entre l'adresse du jeune et celle de ses parents, à 20 ans, au moment du conseil de révision – on remarque qu'il y a pratiquement autant de jeunes qui ont quitté le canton parental [27] parmi les exemptés (10 %) que parmi l'ensemble des 36 429 conscrits de province (10,3 %). En fait, à cet âge, ce sont les "engagés" (conditionnels, volontaires et décennaux) qui, de par leur position particulière en 1880, participent le plus fortement à l'émigration. Parmi les engagés militaires beaucoup sont dits "au corps", ce qui fausse la comparaison. Quant aux élèves maîtres ou séminaristes, leur émigration va de soi et sera sans aucun doute confirmée à l'avenir, bien qu'ils échappent à notre analyse. Même si l'on prend le critère plus précis de la stabilité du domicile – c'est-à-dire les jeunes vivant en 1880 à la même adresse que leurs parents –, il y a peu de différence entre exemptés (84,6 % de stables) et ensemble de l'effectif (83,7 %), à considérer toujours la seule province. Cela semble un peu moins vrai pour les conscrits de la capitale, où l'on peut constater que les jeunes exemptés étaient 6,8 % à vivre en-dehors de Paris, alors que 7,9 % des bons pour le futur service étaient dans ce cas, mais il s'agit plus d'une nuance que d'une différence... Nous ne pouvons donc que déplorer la perte d'une partie de notre échantillon au-delà de l'année de la classe 1880, mais sans nous inquiéter outre mesure des distorsions éventuelles dans le calcul des taux de mobilité.

D'autre part, même quand l'autorité militaire considère les jeunes comme mobilisables, cela n'implique pas une durée d'observation égale pour tous. Déjà, dans le tableau précédent, on remarque la présence de 1 600 ajournés qui ont pu se déplacer dans l'année – et parfois les deux années – précédant l'incorporation, à la différence de l'immense majorité de ceux déclarés bons pour le service. Parmi ces derniers, certains sont à l'armée pendant cinq ans, alors que d'autres sont rendus à la vie civile au bout d'un an, à l'égal des engagés conditionnels⁸⁶. Quant aux dispensés (pour raisons familiales), aux classés dans les services auxiliaires (en raison de leur condition physique) ils représentent... nos meilleures recrues : celles dont on suit les itinéraires de mobilité pendant 26 ans. Si l'on remarque enfin que beaucoup d'engagés volontaires poursuivent une carrière militaire et ne deviennent observables pour nous qu'à la fin de leur énième rengagement⁸⁷ – c'est-à-dire parfois quelques années seulement avant 1906 – on a une idée de la variété de la durée du suivi liée directement à la carrière militaire fixée lors du conseil de révision. La plus importante est celle qui oppose ceux accomplissant 5 ans de service (ils sont autour de 15 000) et les heureux bénéficiaires d'une mise en disponibilité après un an ou moins de caserne⁸⁸ (un peu moins de 7 000). [28] Il faut donc naturellement soustraire de nos analyses ce temps – inégal – perdu pour la vie civile et une éventuelle mobilité. Le séjour contraint au corps ne peut être assimilé à une migration volontaire.

A la limite, sauf pour les militaires de carrière, on pourrait tourner cette difficulté en portant attention surtout à la période postérieure au service, en étudiant les déplacements seulement à partir de 1885 ou 1886, au moment où le plus gros de notre échantillon est rendu à la vie civile. Mais cette facilité ne servirait à rien, car la durée d'observation est encore réduite ensuite par les réformes⁸⁹ ou les décès⁹⁰, sans oublier les exclusions pour condamnation ni quelques cas très particuliers de carrière militaire. Parmi les 37 905 individus suivis pendant au moins un an (cela représente déjà à peine plus des trois quarts de l'effectif de départ), les premières en éliminent 2 586, les seconds, 6 507... évidemment à des dates très variables. L'importance des chiffres est telle qu'il ne reste plus que 26 927 recrues observées à la date de libération

⁸⁶ Il y avait deux sortes d'engagés à cette époque : les engagés volontaires ayant devancé l'appel et qui pouvaient choisir leur corps – ils faisaient 5 ans – et les "engagés conditionnels d'un an" : ce privilège d'un service court était réservé aux bacheliers et aux élèves des grandes écoles ; ils devaient néanmoins payer leur équipement – une somme de 1 500 F. à notre époque. C'est pour permettre à cette élite de terminer ses études que fut créé le sursis d'appel par la loi de 1872. Les engagés volontaires étaient des jeunes qui se destinaient à l'armée ; on constate sur les registres que souvent ils se réengageront au bout des 5 ans.

⁸⁷ Nous nous sommes efforcés de suivre ceux qui sont rendus à la vie civile avant 1906, ou encore ceux qui alternent vie civile et périodes de rengagement.

⁸⁸ Pour la classe 1880, la décision ministérielle décidant des temps de service intervint le 26 juillet 1881 : 112 159 conscrits devaient faire cinq ans et 159 606 six mois ou un an. Le contingent de l'armée de mer fut fixé à 4 986 hommes. Ministère de la Guerre, *Compte rendu sur le recrutement... pendant l'année 1881, op.cit.*

⁸⁹ La réforme – toujours prononcée pour motif médical – a pour les militaires d'active ou les réservistes le même effet que l'exemption prononcée par les conseils de révision : le suivi des individus est abandonné. Les dates de réforme étaient souvent les mêmes, on peut supposer qu'elles étaient prononcées à l'occasion des exercices auxquels les réservistes étaient convoqués.

⁹⁰ La date du décès figurant sur les registres est-elle sûre ? Si on s'interroge sur des mortalités différentielles, le point est d'importance. La seule manière de le savoir serait de faire la vérification dans l'état civil, mais le lieu n'est pas toujours donné... Citons simplement une circulaire du 1er avril 1877 où le ministre de la Guerre avise les chefs de corps que son collègue de l'Intérieur vient de prescrire aux maires d'aviser le bureau le plus proche de tout décès d'homme de 20 à 40 ans survenu dans sa commune, de façon à ce que l'avis de décès arrive désormais avec moins de retard aux bureaux de recrutement... *Code-manuel du recrutement de l'armée. Loi du 27 juillet 1872...*, *op. cit.*, p. 750.

définitive du service militaire, soit 55,9 % de l'échantillon originel. Naturellement ces pertes dans le suivi de notre classe 1880 varient selon les arrondissements de la capitale ou les départements retenus :

Tableau 5. Effectif analysé selon la durée du suivi de la mobilité

	Ensemble de la classe Nb.	Suivis un an au moins Nb.	Suivis jusqu'en 1906 Nb.
Arrondissements de Paris			
3e	596	463	268
4e	713	518	251
8e	432	319	162
9e	604	456	223
10e	961	789	423
11e	1 439	1 079	622
13e	651	524	301
18e	1 205	904	521
19e	803	609	377
20e	907	679	401
Total	8 311	6 340	3 549
Banlieue	3 396	2 686	1 660
Province *			
Cantal	2 039	1 584	1 229
Creuse	2 433	1 971	1 599
Côtes-du-Nord	6 006	4 231	3 074
Orne	3 061	2 389	1 731
Eure-et-Loir	2 318	1 917	1 504
Nièvre	3 506	2 888	2 318
Pas-de-Calais	6 578	5 660	4 275
Oise	3 215	2 326	1 694
Seine-et-Marne	2 997	2 475	1 880
Seine-et-Oise	4 276	3 438	2 414
Total	36 429	28 879	21 718
Total général	48 136	37 905	26 927
* L'ordre de présentation des départements est celui qui sera le plus fréquemment adopté au fil de l'ouvrage dans les commentaires de nature géographique			

Chaque année notre échantillon s'amenuise comme le montre le graphique représentant le nombre de recrues observées au début de chaque année, pour la seule province (Figure 4, page 28). De plus s'il est attendu que le nombre de décès s'accroît avec l'âge – pour les provinciaux il avoisine la centaine par an [29] au début des années 1880 pour dépasser le chiffre de 200 dans les débuts de la décennie suivante –, celui des réformes est soumis à de plus fortes variations d'amplitude liées probablement aux périodes d'exercices militaires qui ponctuent le cadre de la

réserve. C'est à cette occasion que les radiations des registres matricules sont massives : 352 en 1887, 266 en 1889, 395 en 1896 contre quelques dizaines par an à l'ordinaire. En outre à partir de 1903 nombre d'engagés conditionnels ou volontaires bénéficient de leur devancement d'appel et quittent plus tôt la carrière militaire que les autres.

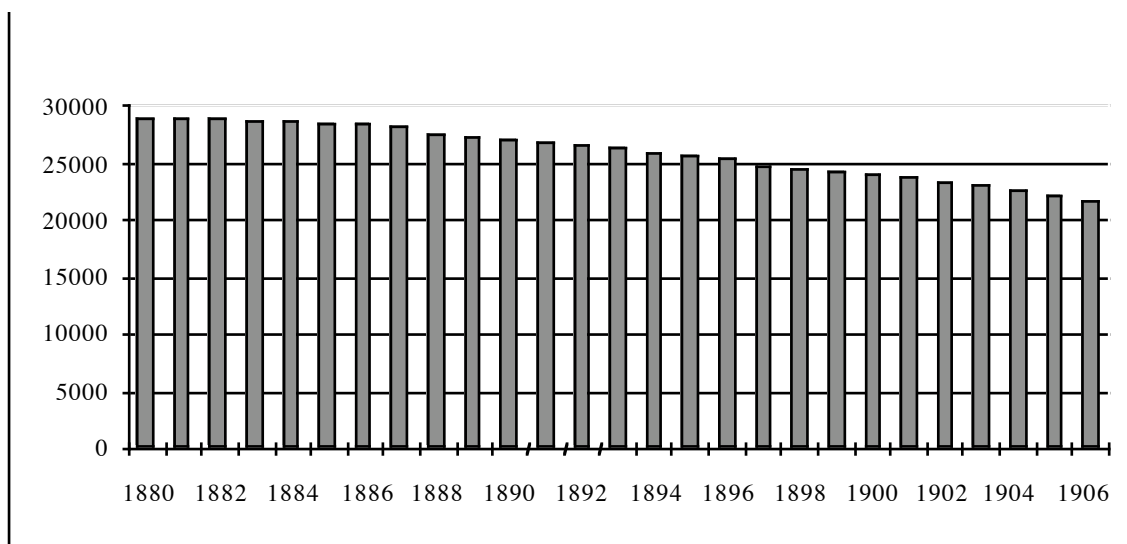


Figure 4. Évolution annuelle des effectifs suivis en province

Cette diminution impose des contraintes à l'analyse. Il faut maîtriser le traitement d'un effectif variable au fil des années. Examiner les aires de déplacements des populations de tel département ou de tel arrondissement peut se faire en considérant l'ensemble des suivis, car ce qui compte là ce sont les changements d'adresses plus que les hommes. Par contre mesurer le degré [30] de mobilité par la fréquence des déménagements ne peut guère se faire que pour une période suivie égale pour tous. De même si l'on veut élaborer des taux d'émigration : il est alors préférable de prendre seulement les recrues suivies jusqu'en 1906. En fonction donc des angles d'approche, on pourra considérer l'ensemble des suivis ou se limiter aux seules recrues observées jusqu'à l'âge de 45 ans. A l'occasion, la comparaison des résultats obtenus dans les deux hypothèses permettra de mesurer l'incidence de cet effritement annuel des effectifs analysés.

Selon les questions à résoudre, nous prendrons en compte soit l'échantillon complet – par exemple pour l'observation de la mobilité à 20 ans par comparaison avec le domicile des parents –, soit tous les suivis, quelle que soit la durée observée, soit seulement ceux que nous observons de manière continue, jusqu'en 1906. Naturellement, seules compteront, dans l'étude du processus migratoire, les adresses civiles, qui ne relèvent pas d'un domicile imposé, contraint : la présence au corps d'armée, un séjour en prison ou à l'hôpital⁹¹ ont été éliminés de notre champ d'observation de la mobilité.

⁹¹ Pour les séjours en prison nous avons pris le parti de déduire de la durée d'observation toutes les peines de prison d'un an et plus, indiquées dans le relevé du casier judiciaire. Nous avons admis que ces condamnations étaient intégralement effectuées, supposant donc qu'il n'y avait pas de remise de peine, ce que nous ignorons. Cette règle nous a contraints à créer une adresse de sortie lorsque celle-ci n'était pas précisée par le document ; cette adresse a toujours été la dernière connue avant l'incarcération. Comme le nombre de condamnations supérieures à un an ne fut que de 491 – sur 8 041

Outre les limites imposées par les fluctuations numériques de notre échantillon qui tend à s'amenuiser au fur et à mesure que l'âge des individus s'élève, il faut insister sur le fait que notre analyse porte sur une génération, et non sur une période chronologique, celle allant de 1880 à 1906. Sauf à faire le même travail pour les classes 1881 à... 1906 et à arrêter pour chacune l'observation en 1906, nos conclusions sont valables uniquement pour la génération dont l'essentiel de la vie adulte correspond au dernier quart du 19^e siècle et au début du 20^e siècle. Nous ignorons donc le comportement migratoire du reste de la population à la même époque, mais comment ne pas penser qu'il est bien illustré par celui de la classe que nous étudions ?

Cette différence d'approche va rendre délicate la comparaison avec les études déjà réalisées, de manière plus classique, sur les migrations. Considérant l'ensemble d'un processus, la mobilité sur une phase décisive de la vie d'une génération, notre approche donnera forcément des taux plus élevés qu'une mesure de type transversal où le changement de position des individus est étudié en comparant leur place à deux dates plus ou moins éloignées. Ici, nous suivons une population en détail, ce qui complique singulièrement la tâche, car il est difficile de synthétiser la totalité des déplacements de nos individus. Il importe donc de préciser dès maintenant les *définitions retenues* et les *techniques choisies* pour mesurer la mobilité de nos recrues. Critères et méthodes étant différents selon le point d'observation – province, Paris – nous estimons utile de faire une présentation distinguant mobilités "rurale" et mobilités parisiennes, donnant après cet exposé de nos choix, un tableau récapitulatif des définitions adoptées. [31]

a) La mesure de la mobilité en province

Les objectifs de la recherche – reprendre le problème de l'exode rural, examiner attentivement le courant migratoire provincial orienté vers la région parisienne – impliquent de prendre en compte plusieurs éléments dans les définitions retenues. Il nous faut définir ce qu'est véritablement une émigration assimilée couramment à la rupture d'avec le milieu d'origine. Faisant abstraction de la charge dramatique de la notion d'exode rural, on retiendra pour certaine l'idée que l'on abandonne l'aire d'origine. Et non seulement on quitte les campagnes, mais on le fait pour la ville, et particulièrement la grande ville, la capitale. Il y a donc deux aspects à prendre en compte simultanément : le départ d'une zone dite "rurale" pour aller dans un autre milieu qui appelle un mode de vie différent, celui de la ville. La distinction entre les deux ne pose pas de difficulté : on admettra le postulat de la commune urbaine comme celle ayant 2 000 habitants agglomérés, tout en nous réservant la possibilité de considérer des seuils différents pour affiner l'analyse (moins de 1 000 habitants agglomérés, ou seuils différentiels au-delà de 2 000).

Mais le plus difficile est de définir non la nature de l'espace parcouru par l'individu mais son extension même, car on peut hésiter sur la réalité d'une migration qui conduit d'une commune rurale vers la ville du même canton ou d'un canton voisin. Peut-on alors parler d'émigration ? Ne vaut-il pas mieux parler de simple mobilité locale ? Et d'autre part, à l'opposé de ces migrations à court rayon d'action qui s'accompagnent d'un changement d'habitat (de la campagne à la ville), comment interpréter les déplacements sur une longue distance qui, entraînant un changement de région agricole par exemple, maintiennent les intéressés dans le milieu rural ? Ici le terme d'exode "rural" n'est plus valide et pourtant la migration

peines prononcées – , ce léger artifice a été sans conséquence réelle sur la mobilité mesurée en nombre d'adresses.

est réelle. En fait il faut bien distinguer deux critères, l'un lié à l'espace géographique, l'autre à la nature de l'habitat dans cet espace.

Seul le premier pose de redoutables problèmes car il détermine toujours le calcul des taux de mobilité. Mais comment fixer les limites au-delà desquelles on parlera d'abandon de la "région" d'origine et donc d'émigration ? Pour un département rural, le problème essentiel est donc de faire la part entre ceux qui restent dans leur région d'origine et les autres. Éliminons tout de suite le cas le plus simple, celui des stables qui ne changent pas de domicile pendant la période observée. Comment dès lors distinguer les mobiles locaux des véritables émigrés ? Or les premiers ne peuvent être que nombreux : la recherche d'une place pour un domestique agricole, d'une ferme pour s'installer ou d'un atelier libre, le mariage et l'établissement d'une nouvelle famille expliquent aisément cette forme de mobilité.

Pour fixer une limite qui déterminera la validité de nos taux de "mobilité locale" et d'émigration nous disposons essentiellement d'un critère administratif : le découpage du territoire en communes, cantons, arrondissements, départements... Au plus simple – et les études traditionnelles de migrations ont adopté cette règle implicite⁹² –, on peut imaginer de distinguer ceux qui restent dans le département et les autres que l'on qualifiera d'émigrés puisqu'ils "abandonnent" leur département d'origine. On reconnaît ici le non-dit de [32] toutes les analyses qui partent de la comparaison entre lieu de naissance et lieu de résidence, du moins à partir du moment – pas avant 1891 – où les recensements quinquennaux contiennent ces données. Une étude locale peut raffiner : on distinguera les stables (ceux qui restent dans la même commune) de ceux qui se déplacent au sein du même canton ("mobilité cantonale"), puis le franchissement des autres limites administratives séparera les individus quittant le canton d'origine mais restant dans le département de ceux qui vont aller résider hors de leur département d'origine.

Nous avons, à titre d'essai servant à tester la validité des différentes techniques d'analyse utilisées, et afin aussi de faciliter d'éventuelles comparaisons avec les études locales utilisant ce découpage "administratif", appliqué cette grille de lecture à l'échantillon des suivis jusqu'en 1906, en reportant les résultats détaillés en annexe de ce travail⁹³. Contentons-nous pour l'instant de relever les chiffres d'ensemble (tableau 6, page suivante). Plus d'un jeune sur trois (36,5 %) est stable, ne quittant pas la commune de ses parents. La mobilité est donc importante, mais s'inscrit inégalement dans l'espace administratif : les moins nombreux se déplacent dans le cadre du canton d'origine (7,8 %), alors que l'abandon du département concerne plus du tiers des recrues (38,7 %), moins d'un cinquième résidant dans le reste du département d'origine.

Ce qui frappe ce sont les fortes différences entre départements. L'émigration – la tentation est forte de l'assimiler à la sortie du département parental en 1880 – est particulièrement élevée dans le Massif central (57 % des Cantaliens, et... plus des deux tiers des jeunes de la Creuse) alors que le Pas-de-Calais, urbanisé et industriel, a une population très stable (45 %) et un taux très faible d'émigration (22 %)⁹⁴.

Voir le tableau 6 page suivante :

⁹² On peut citer la thèse de Ronald Hubscher qui donne une des analyses les plus fines de la mobilité rurale dans le cadre d'un département pour le 19e siècle : *L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais du milieu du XIXe siècle à 1914*, 1979, 2 vol., 964 p.

⁹³ Il s'agit de l'annexe 42.

⁹⁴ Observons aussi l'analogie avec le tableau figurant plus haut et qui donnait la proportion des actifs vivant dans leur département de naissance en 1901.

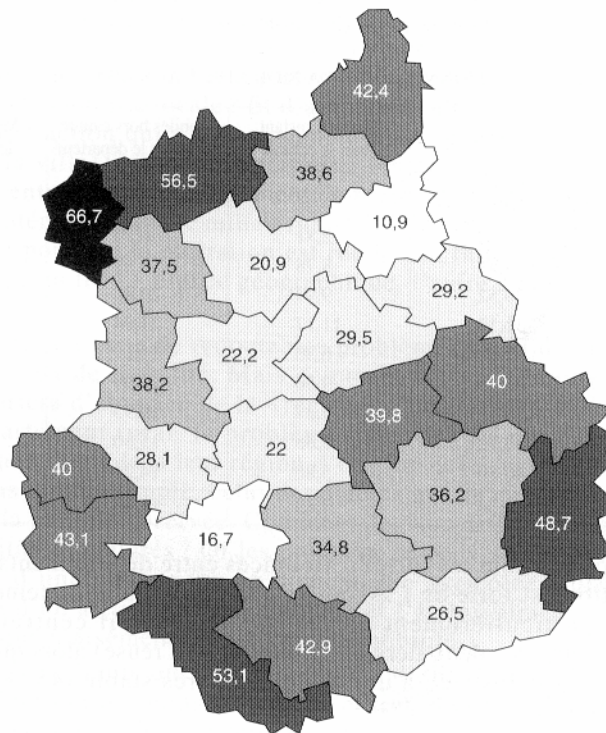
Tableau 6. Étude traditionnelle de la mobilité dans le cadre administratif

Départements	Stables %	Mobiles restant dans le canton %	Mobiles hors canton restant dans le département %	Mobiles quittant le département %
Cantal	30,43	2,28	10,33	56,96
Creuse	23,14	2,81	6,75	67,29
Côtes-du-Nord	38,91	8,78	15,19	37,12
Orne	29,52	9,99	20,85	39,63
Eure-et-Loir	31,12	11,17	21,94	35,77
Nièvre	37,10	6,30	14,11	42,49
Pas-de-Calais	45,15	9,50	22,99	22,36
Oise	35,83	9,27	19,95	34,95
Seine-et-Marne	33,72	8,88	15,8	41,60
Seine-et-Oise	40,80	5,80	14,21	39,19
Ensemble	36,54	7,83	16,95	38,69

[33]

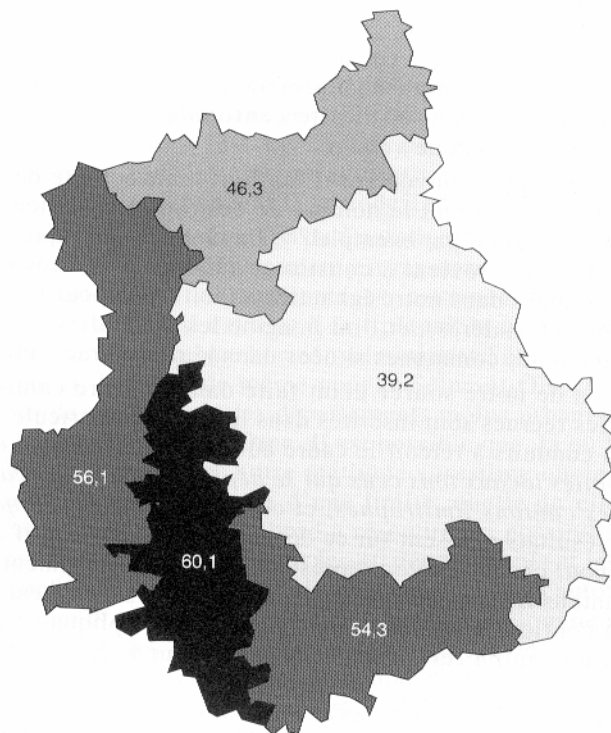
Certains écarts, pour en rester au plan de la méthode, suscitent l'interrogation sur la fiabilité de la mesure. Ainsi la forte "mobilité cantonale" en Eure-et-Loir conduit à se demander si cette analyse n'est pas faussée par la petite taille des communes de ce département... qui gonflerait artificiellement les déplacements à court rayon d'action. On remarquera alors que les déplacements au sein du département d'origine sont les plus nombreux également en Eure-et-Loir, Oise, Orne, Pas-de-Calais, c'est-à-dire les départements ayant le plus grand nombre de communes, et particulièrement de petits villages. Il y a évidemment une plus grande probabilité de changement de résidence là où la circonscription communale est de taille réduite. Ajoutons pour le Pas-de-Calais, et aussi la Seine-et-Oise, le nombre plus grand de villes : or, pour la province, la mobilité interne au sein de la commune n'est pas ici prise en compte, nous l'avons précisé dans l'introduction. De même, quand on passe à l'analyse plus détaillée des taux, en les examinant par cantons, on ne sera guère surpris, comme l'indique bien la carte de l'Eure-et-Loir, de constater une "émigration" plus forte dans la plupart des cantons périphériques, à la limite des départements voisins

Voir la figure 5, page suivante :



**Figure 5. Taux d'émigration cantonaux :
proportion des recrues ayant quitté le département.**

[34]



**Figure 6. Taux d'émigration régionaux : proportion des recrues
ayant quitté la région agricole.**

Cela est attendu car les déplacements "locaux" des habitants de ces cantons se font dans les départements voisins et sont comptabilisés dans la rubrique "ayant quitté le département". Certes la carte montre des exceptions mais la comparaison avec la même méthode d'analyse appliquée cette fois au cadre régional est éloquente. Nous avons remplacé le cadre cantonal par celui de la région agricole, en calculant les pourcentages des mobiles internes à la région et de ceux la quittant pour une autre (figure 6, page précédente).

Outre que les pourcentages sont dans l'ensemble plus élevés – on quitte une circonscription (la région) qui est de dimension plus réduite que le département –, ils s'écartent sensiblement de la géographie précédente. Les taux élevés d'émigration des cantons d'Auneau et Janville [35], en limite départementale, peuvent à la rigueur s'être "dilués" dans une Beauce peu portée à perdre des habitants. Une même remarque pourrait être admise pour le Drouais. Mais le taux record du Faux Perche, une zone de transition entre Beauce et Perche, avec 60 % d'émigrés ne se retrouve pas dans la carte cantonale.

En fait, quel que soit le cadre "administratif" retenu – et plus il est réduit en surface plus les taux de mobilité risquent d'être surévalués, les deux cartes précédentes le démontrent – se pose toujours le délicat problème des déplacements limitrophes. Prenons l'exemple du département de l'Orne qui va nous aider à saisir l'ampleur des distorsions induites par une analyse restant à ce niveau. Pour les 3 061 recrues nous avons 6 753 adresses entrant en compte dans le suivi depuis 1880 (adresse de conscription incluse), quelle que soit la durée d'observation. Parmi ces adresses, 2 458 (36,4 %) sont hors de l'Orne, dont une bonne partie – 937 – dans les départements limitrophes. Or parmi ces dernières, 43,6 % – 409 exactement – se trouvent concerner les cantons limitrophes au département. Certes toutes sont loin de relever d'une mobilité de canton à canton : il y a seulement 190 déplacements qui relèvent de ce cas de figure, soit 20,3 % des déplacements dans un département voisin. Mais on ne peut négliger ce phénomène : dans le cas de l'Orne, un cinquième de "l'émigration" hors de l'Orne, à considérer la mesure traditionnelle de l'émigration, relève en fait d'un simple changement de canton, et l'on pourrait préciser, pour ceux qui résident en limite cantonale, souvent, d'un simple déplacement vers une commune voisine.

Pour neutraliser cet inconvénient il faudrait tenir compte de la distance des déplacements, en mesurant le nombre de ceux qui s'éloignent de 10, 20, 50 km. du domicile parental par exemple⁹⁵. La tâche est pratiquement impossible à réaliser, car cela revient à constituer autant de mesures qu'il y a de communes représentées dans notre échantillon (soit... 4 945 pour les dix départements de province considérés), et l'on imagine les difficultés : arbitraire des distances, problème des communes situées dans le cercle tracé, etc.

L'élaboration de notre source étant faite dans le cadre cantonal – c'est par canton que les recrues sont inscrites dans le registre matricule, rappelons-le – nous a conduit à retenir le cadre administratif cantonal en considérant comme *mobiles locaux* tous ceux qui se déplacent dans leur canton d'origine ou dans les cantons limitrophes, et comme *émigrés* ceux qui vont au-delà. Tous nos résultats reposent sur ce découpage

⁹⁵ Cette technique quand elle est utilisée l'est le plus souvent dans un cadre géographique restreint. A titre d'exemples, citons les études suivantes : Alain Pauquet, *La société et les relations sociales en Berry au milieu du XIXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 1998, 526 p. ; P.-J. Perry, "Marriage and distance dans le canton de Bleynard (Lozère) 1811-1820 et 1891-1900", *Études rurales*, 1975, 67, p. 61-70 ; Michael J. Heffernan, "Literacy and geographical mobility nineteenth century provincial France : some evidence from the department of Ille-et-Vilaine", *Local Population Studies*, 1989, 42, p. 32-42. Cette dernière étude a pour originalité de mesurer l'augmentation de la mobilité par l'allongement de la distance parcourue entre lieu de naissance et résidence (au mariage ou à la conscription).

"administratif". Pour cela il nous a fallu, pour chaque canton représenté dans un département, constituer une liste des cantons limitrophes. Nous avons appliqué strictement cette règle, même quand la configuration des limites cantonales impliquait l'élimination de cette liste d'un canton relativement proche. Pour la Seine-et-Oise [36], nous avons assimilé la Seine à un canton pour les zones limitrophes, et donc, par exemple, considéré toutes les adresses de la Seine comme de la mobilité locale pour les originaires du canton de Saint-Germain-en-Laye.

Tableau 7. Destination de l'émigration en 1886-1890

	Département d'origine %	Seine %
Cantal	4,97	55,8
Creuse	2,85	46,01
Côtes-du-Nord	13,14	25,67
Orne	27,08	25,00
Eure-et-Loir	23,42	35,00
Nièvre	12,94	40,64
Pas-de-Calais	35,33	22,1
Oise	27,64	31,51
Seine-et-Marne	14,09	56,11
Seine-et-Oise	25,06	55,92

examiner la distribution géographique de nos seuls émigrés, en donnant à titre de comparaison, les effectifs résidant dans le département de la Seine. Nous avons fait ce calcul pour l'ensemble des adresses "photographiées" (tous les émigrés sont pris en compte même s'ils n'ont pas changé d'adresse alors) pendant la période 1886-1890 (tableau 7, supra).

Qu'un très faible pourcentage de Cantaliens (5 %) et Creusois (3 %) émigrent en restant dans leur département est rassurant pour notre approche. Pour les autres départements, les pourcentages, nettement plus élevés, ne sont pas forcément surévalués : il est tout à fait plausible qu'un émigré sur trois du Pas-de-Calais garde ce même horizon administratif étant donné l'urbanisation du département. Il en est de même pour la Seine-et-Oise. On peut cependant émettre plus de doutes pour les départements moins urbanisés comme l'Oise, et surtout l'Eure-et-Loir et l'Orne. Il est possible que là où la mobilité locale est par ailleurs importante notre méthode surestime quelque peu l'émigration. De toute manière le choix d'une limite, quelle qu'elle soit, prête toujours à débat. La nôtre vise d'abord à résoudre les possibilités techniques de maîtrise des données : on peut pour les dix départements et les 326 cantons qui les constituent réaliser le travail de recensement des cantons limitrophes et des déplacements en leur sein. La tâche serait trop longue en partant du niveau communal et les échantillons d'analyse seraient inutilisables car trop minces. D'autre part le cadre départemental est trop vaste, et à l'utiliser autant se contenter des recensements. Ensuite notre méthode a permis quand même de faire une distinction entre déplacements locaux et émigration plus "lointaine" même si la frontière administrative retenue (les cantons limitrophes) est discutable. Mais en ce domaine nous pouvons toujours corriger en examinant précisément les adresses des émigrés : pour les recrues de tel canton [37], on peut cartographier toutes les adresses des émigrés dans le cadre cantonal ou départemental.

Ces limites adoptées, il restait à mettre au point les instruments de mesure, étant donné que nous disposons d'itinéraires. Le fait que nous saisissons un processus migratoire, à la limite particulier à chaque recrue, pose la question

d'interpréter en terme de migration des changements d'adresses multiples. Il n'est pas rare d'avoir telle recrue résidant avec ses parents en 1880 dans une commune rurale, puis allant quelques années dans la capitale au retour du service militaire, pour revenir dans la région d'origine, soit en milieu rural, soit dans une ville. Autrement dit, beaucoup de recrues sont tout au long de leur période observée, à un moment donné stables, à un autre mobiles locaux, et à d'autres, émigrés. Quelle position retenir ? Et quelle référence de comparaison – stables par rapport à quelle position ? – convient-il de prendre ?

Sur ce dernier point nous avons adopté le parti le plus simple, pratiquement imposé par la source : la comparaison est faite avec le domicile des parents lors de la conscription (en 1880), lequel domicile détermine, on le sait, le canton de recrutement. On a donc, dans la lignée du développement précédent, trois modalités possibles. Les uns résident dans la même commune que celle de leurs parents : nous les qualifions de stables. D'autres ont changé de domicile en allant dans une autre commune du canton ou des cantons périphériques : ce sont les mobiles locaux. Enfin, tous ceux qui se sont déplacés hors de cette zone de mobilité locale (canton des parents et cantons limitrophes de celui-ci) seront considérés par nous comme des émigrés.

Quant au choix des périodes d'observation, deux possibilités nous sont offertes : prendre en compte l'ensemble de la période d'observation de chaque recrue ou se contenter de reprendre l'analyse traditionnelle, en considérant sa position à date fixe. Dans le premier cas nous aurons un *indice global de mobilité*, dans l'autre un *état annuel de mobilité*.

Considérant l'ensemble des années observées pour chaque recrue, nous voulons savoir si l'on peut ranger son parcours – suivi à travers les changements d'adresse – dans les trois catégories retenues : stable, mobile locale, émigrée.

Nous disons que telle recrue est stable parce que tout au long de son observation elle est restée dans la même commune de résidence que celle de ses parents lors de la conscription. Est "mobile locale" celle qui, au moins une fois pendant son suivi dans les matricules, est allée résider dans une autre commune mais en restant dans la zone de mobilité locale, et, naturellement, sans jamais en franchir les limites. Est qualifiée d'émigrée, celle qui a eu, à partir de 1880 inclus, *au moins une adresse* hors de la zone de mobilité locale, même si auparavant (ou par la suite) elle s'est déplacée en zone locale. De même nous recenserons les émigrés vers la Seine en retenant tous ceux qui ont fait un séjour – même de courte durée – dans ce département. Ce faisant nous réduisons finalement un itinéraire à une seule adresse qui peut être relativement "exceptionnelle" si la présence à Paris n'est que d'un an (ou moins parfois). On le met sur le même plan [38] que celui qui s'installe définitivement à Paris : séjours "temporaires" et "définitifs" sont assimilés dans le calcul des *taux globaux de mobilité* (mesurant les flux), même si bien sûr, on analysera par la suite, à part, la question de la durée des séjours en ville.

Parallèlement, pour prendre en compte la totalité des déplacements de chaque recrue, nous avons également utilisé la technique de la "photographie" des adresses à tel ou tel moment, en fait pour chaque année comprise entre 1880 et 1906⁹⁶. Pour chacun des 21 718 individus suivis jusqu'en 1906 – mais le calcul a été également fait pour l'ensemble des suivis, même pendant peu de temps –, nous savons exactement année par année où ils résident, et dans quelle position – stable, mobile local, émigré

⁹⁶ Nous prenons toujours, pour réaliser ces photos, la première adresse connue de chaque année. Il peut y avoir en effet plusieurs déplacements au cours d'une même année. Naturellement, en l'absence d'un déplacement pendant l'année considérée, nous prenons le changement d'adresse immédiatement antérieur.

– ils se trouvent par rapport à leur milieu d'origine. Naturellement, nous excluons de cette dernière approche les années de service militaire, tout en conservant les séjours – contraints également – en prison ou à l'hôpital. Cet *état annuel de mobilité*, calculé au début de chaque année, nous permet de calculer les proportions de stables (ceux qui résident, à la date observée, dans la commune de leurs parents, même si auparavant, ils ont pu être ailleurs), de mobiles locaux (résidant alors dans la zone locale, même si avant ils étaient dans la commune de leurs parents ou bien... émigrés), et d'émigrés (résidant hors de la zone de mobilité locale à la date observée, même s'ils ont éventuellement résidé, les années précédentes, dans la commune de leurs parents ou dans la zone de mobilité locale).

Au final, nous avons donc deux estimations possibles de la mobilité. La première – *l'indice global de mobilité* – appréhende *l'ensemble* du comportement résidentiel de chaque recrue. En le qualifiant de mobile local, d'émigré ou de stable nous proposons une mesure globale de la mobilité. La seconde, renouant avec l'analyse usuelle, observe la position, à un moment donné, des intéressés : pour une année le plus souvent, comme pour un recensement. Nous parlerons alors de mobilité observée (ou suivie) à *date fixe* ou de la mesure d'un *état annuel de la mobilité*. Une succession de photographies annuelles permettra de retrouver le film de la migration pour une période donnée. La première approche permet d'avoir une mesure simple de l'ensemble des flux pour cette génération née en 1860, la seconde donne la position exacte à la date souhaitée, comme on peut en disposer dans toutes les études classiques des migrations qui se contentent généralement de comparer deux positions.

Ces deux mesures pourront être réalisées pour l'ensemble de notre échantillon – sans que ce dernier ait la prétention d'être représentatif au plan national, il ne s'agit que d'un bilan valable pour dix départements – et, dans le détail, pour divers niveaux administratifs (départements, cantons), géographiques (découpage en fonction du peuplement des communes, de l'habitat, etc.) ou sociaux. [39]

Quant aux itinéraires parcourus, la dispersion géographique de nos départements, comme la faible utilité de les suivre dans le détail en province – nous importait davantage de savoir si l'on allait directement à Paris et si l'on y restait durablement, avec éventuellement des retours –, nous les avons observés surtout en fonction de l'espace géographique parcouru et de sa nature (rurale ou urbaine), sans tenter la mise au point d'une typologie.

Par contre, pour l'analyse de la mobilité résidentielle dans la capitale, cette technique devenait des plus justifiée, mais, en même temps, les critères de mobilité en ville ne pouvaient être les mêmes que ceux de la migration.

b) La mesure de la mobilité dans l'agglomération parisienne

Comment peut-on, en effet, dans une agglomération urbaine aussi vaste et aussi dense que Paris et ses banlieues, mesurer la portée des déplacements résidentiels réalisés par les individus que nous observons ? Non pas le nombre de ces déplacements, donnée première de la source, encore que des calculs comme le nombre moyen ou la fréquence des déménagements soient déjà des instruments de mesure élaborés ou supposant des choix, mais bien le *sens* de cette mobilité, à la fois dans son importance spatiale et dans son contenu social.

• Les mobiles et les stables de Paris.

Mais précisons clairement d'abord de quels individus il va être parlé. La chose est simple : l'ensemble des conscrits de Paris et l'ensemble des conscrits de banlieue pourvu qu'ils figurent dans les registres matricules, c'est-à-dire qu'ils soient suivis, ne

serait-ce qu'un an, dans leur domiciliation⁹⁷, autrement dit, si l'on adopte le vocabulaire militaire, les *recrues* du département de la Seine. A quoi s'ajoute l'ensemble des provinciaux suivis et ayant eu à une date quelconque – en 1880 ou plus tard – au moins une adresse à Paris ou en banlieue, ce qui correspond d'ailleurs à la définition des émigrés dans ce qui l'on vient de lire à propos des mobilités provinciales, même si Paris fut loin d'avoir été la seule destination des gens de province partis loin de chez eux.

Voici comment les recrues intéressées se répartissent par origine [40] :

Tableau 8. Recrues mobiles incluses dans l'étude parisienne

	Nb. de recrues	%
Banlieue	2 294	16,6
Arrondissements de Paris :		
3e	408	
4e	464	
8e	282	
9e	410	
10e	712	
11e	983	
13e	475	
18e	793	
19e	510	
20e	602	
<i>Total Paris</i>	5 639	40,7
Province :		
Cantal	541	
Creuse	804	
Côtes-du-Nord	594	
Orne	366	
Eure-et-Loir	311	
Nièvre	704	
Pas-de-Calais	435	
Oise	406	
Seine-et-Marne	683	
Seine-et-Oise	1 063	
<i>Total province</i>	5 907	42,7
Total général	13 840	100

Précisons immédiatement que ce tableau, pour les gens de Paris et pour les gens de banlieue, ne concerne que les individus mobiles, ayant déménagé au moins une fois⁹⁸. Mais la ville avait aussi ses stables... Seulement la définition retenue par nous de la stabilité à Paris sera différente de celle adoptée pour la province où les stables étaient ceux qui n'eurent jamais d'autre résidence que la commune de leurs parents, c'est-à-dire des jeunes qui, au moment de la conscription, habitaient sans aucun

⁹⁷ Y compris, parmi les conscrits de Paris, le cas particulier représenté par 124 individus nés à Paris, mais qui n'y retournèrent jamais au cours de leur vie, pour l'essentiel – 90 cas – des enfants naturels placés dans la Nièvre.

⁹⁸ D'où les écarts avec les chiffres du tableau 5, p. 33, donnant l'ensemble des individus suivis, stables et mobiles.

doute la même maison que leur famille, une maison qu'ils continueront donc à habiter. Certes, en province, l'adresse exacte n'est jamais donnée, mais n'était-ce pas quand même le plus probable ? Mais à Paris, où l'adresse nous est quasi toujours fournie⁹⁹, il est extrêmement fréquent que le jeune en 1880 soit bien présent à Paris, mais point à la même adresse que ses parents, dans une autre maison. Nous avons donc préféré ne parler de stabilité que pour ceux qui restent fidèles à leur adresse *personnelle* de 1880, quitte à faire l'étude à part de la "décohabitation" dont témoigne cet écart entre adresse parentale et adresse personnelle en 1880. [41]

Le nombre de Parisiens stables ainsi définis n'est pas négligeable : ils sont 701. Par souci d'homogénéité avec Paris nous avons mis la banlieue au même régime, l'adresse personnelle du conscrit à 20 ans déterminant la stabilité ou la mobilité de l'individu que nous suivons. Cependant, comme il se trouve qu'en banlieue, pour l'année 1880¹⁰⁰, l'adresse *exacte* est rarement précisée, l'application du principe nous a conduit à considérer comme stables tous les individus restés après 1880 à une même adresse au sein de la *commune* où ils résidaient déjà en 1880, exagérant ainsi probablement le nombre de banlieusards stables : 392. Ajoutons encore – dernière subtilité – qu'il existe des provinciaux stables à Paris ou en banlieue : c'est le cas des émigrés en 1880 qui ne bougent plus de leur adresse de 20 ans... Mais ils sont fort peu nombreux, 165. Le nombre total d'individus finalement observés dans leur(s) domicile(s) est de 15 098 ainsi répartis :

Tableau 9. Ensemble des recrues incluses dans l'étude parisienne

Recrues de	Mobiles Nb	Stables Nb.	Total Nb	%
banlieue	2 294	392	2 686	18
Paris	5 639	701	6 340	42,5
province	5 907	165	6 072	39,6
	13 840	1 258	15 098	100

On retrouve ici ce que nous disions plus haut : la sous-représentation des provinciaux dans notre échantillon puisque la proportion des natifs de province au sein de la population adulte masculine de Paris était dans la réalité incomparablement supérieure à 39,6 %¹⁰¹. En effet ces 5 907 provinciaux ne représentent que 35 % de l'ensemble des conscrits de province ayant quitté leur commune de résidence personnelle en 1880... La différence de critère ne change rien à l'affaire : l'émigration à Paris est minoritaire parmi les provinciaux qui bougent.

⁹⁹ Qu'on en juge : le nombre des adresses parisiennes données par le document, en comptant à partir de l'année 1880, est, pour l'ensemble des conscrits, Parisiens, banlieusards et provinciaux, de 43 169. La rue elle-même manque 1 068 fois – 2,5 % des cas – et d'autre part le numéro de la voie manque 1 287 fois – 3 % des adresses ; en ce dernier cas lorsqu'il s'agit de petites rues ou bien d'impasses ou de passages, cela n'empêche pas, en règle très générale, de situer le quartier ou au moins l'arrondissement. Au total, le nombre d'adresses non identifiées au niveau du quartier est de 1 543 et au niveau de l'arrondissement de 1 095 seulement. On voit donc la grande valeur du document sur ce point.

¹⁰⁰ Mais pour cette année-là seulement, fort heureusement pour la suite de notre propos...

¹⁰¹ Ainsi, en 1901, à Paris, dans la population masculine de nationalité française et âgée de 20 à 69 ans – actifs et inactifs mêlés, il est vrai –, les originaires nés ailleurs que dans la Seine n'étaient pas moins de 72,2 %... *Résultats statistiques du recensement de 1901*, t. 1, p. 312-313. Et encore, les 5 907 provinciaux ici présents comprenaient la grosse minorité de ceux qui ne vinrent qu'en banlieue, jamais à Paris même.

Mais ne revenons pas sur ce point, déjà souligné. En fait, cette sous-représentation des provinciaux n'est pas gênante pour notre présent propos puisqu'il s'agit surtout de reconstituer des types d'itinéraires et de comparer des mobilités, et, à travers elles, des comportements. Notre but n'était pas de constituer grâce aux registres un échantillon représentatif de l'ensemble de la population de Paris, toutes origines mêlées, mais d'étudier les comportements en ville de migrants eux-mêmes pleinement représentatifs de l'émigration tournée vers Paris.

D'où l'absolue nécessité de codifier les changements d'adresses. [42]

• **Le langage des adresses.**

Comment passer en effet du déménagement à la mobilité ? Comment donner une signification spatiale qui soit à la fois simple, quantifiable et donc comparable, au déplacement singulier d'un individu entre deux points précis de l'espace ? Il nous faut donc dire comment nous avons découpé, lu plutôt, l'espace urbain, en réalité l'espace tout court, puisque les conscrits de Paris, même si manifestement ils n'aimaient pas quitter leur ville, nous le constaterons, le faisaient quand même, et que cette étude de la mobilité à Paris inclut, on vient de le préciser, les provinciaux qui s'y aventurèrent, soit pour en repartir plus ou moins vite soit pour en faire leur nouveau lieu de vie.

Dans un premier temps, nous nous sommes en quelque sorte abstraits de la géographie particulière des adresses et avons défini un petit nombre d'unités spatiales simples, commodes et raisonnées. Pour Paris même, il s'agit du quartier administratif et de l'arrondissement – rien de moins inattendu –, mais aussi du centre (les dix premiers arrondissements) et de la périphérie (les dix derniers arrondissements) ; pour la banlieue, il s'agit de la commune, mais avec une distinction entre communes limitrophes de Paris et le reste de la banlieue. Quant à la province, la nature rurale ou urbaine de la commune de résidence est la seule distinction opérée en son sein. Enfin, les adresses à l'étranger et aux colonies, mises toutes ensemble, ferment la marche. Chaque adresse vient donc se ranger dans l'une ou l'autre de ces unités.

Ceci posé, l'effort de codification a consisté à définir les grands types possibles de changements d'adresse, de déménagements, qui sont les suivants :

- les déménagements à l'intérieur de Paris,
- les déménagements entre Paris et la banlieue (dans le sens Paris-banlieue ou dans le sens banlieue-Paris),
- les déménagements au sein de la banlieue,
- les déménagements entre Paris et la province (dans le sens Paris-province ou dans le sens province-Paris),
- les déménagements entre la banlieue et la province,
- les déménagements entre l'étranger et les colonies et Paris,
- les déménagements entre l'étranger et les colonies et la banlieue,
- les déménagements au sein de la province.

Enfin, à l'intérieur de ce cadre, nous avons défini les combinaisons pertinentes entre les unités spatiales convenues, quartier, arrondissement, banlieue riveraine, etc..., de façon à obtenir une typologie détaillée des déménagements. Par exemple, dans la famille des déménagements à l'intérieur de Paris, nous distinguons ceux qui s'opèrent dans le même quartier du centre et ceux qui s'opèrent dans le même quartier de la périphérie ; pour les déménagements qui entraînent un changement de quartier, mais sans changement d'arrondissement, nous distinguons entre ceux qui se font à l'intérieur d'un même arrondissement du centre ou bien à l'intérieur d'un

même arrondissement de la périphérie ; lorsqu'il y a changement d'arrondissement, nous distinguons entre ceux qui entraînent un maintien dans le centre, ceux qui entraînent [43] un maintien dans la périphérie, ou bien qui entraînent un changement de zone, soit du centre à la périphérie, soit de la périphérie au centre... La complexité de ce code, fort de 48 entrées¹⁰², n'est qu'apparente. Il vise au classement exhaustif des déménagements opérés par tous les individus que nous suivons, chaque déplacement étant rapporté à un type du code, et à un seul, cela va de soi.

L'intérêt de cette classification est de pouvoir au besoin se simplifier facilement de façon à répartir les comportements individuels en quelques grands types, et espérer dessiner le "portait spatial" des individus, on va le voir. Enfin, cette intéressante donnée que constitue l'adresse terminale des individus suivis – la dernière adresse connue avant qu'ils ne sortent de notre observation – a fait aussi l'objet d'une classification particulière dont voici le détail :

- dernière adresse dans le centre de Paris,
- dernière adresse dans la périphérie de Paris,
- dernière adresse dans un arrondissement non localisé,
- dernière adresse en banlieue,
- dernière adresse à la campagne,
- dernière adresse à la ville, à l'étranger ou aux colonies.

La principale critique que l'on pourrait formuler à l'encontre de cette grille de lecture est le choix du quartier comme base du découpage spatial à Paris ; quant à l'importance donnée au centre et à la périphérie, nous nous en expliquerons en présentant plus loin les conscrits de Paris¹⁰³. Sauter directement comme nous le faisons d'une adresse précise au quartier administratif – au nombre de 80, comme on sait, quatre par arrondissement¹⁰⁴ –, n'est-ce pas une solution de facilité, et qui plus est une mauvaise solution puisqu'un changement de quartier – et donc éventuellement d'arrondissement, voire de zone, du centre à la périphérie, ou l'inverse –, pouvait se faire simplement en déménageant de l'autre côté de la rue, c'est-à-dire en allant beaucoup moins loin qu'en déménageant à l'extrémité du quartier ? Les rues-frontières entre quartiers et entre arrondissements sont souvent des rues longues et très peuplées. En réalité, sur ce point précis, le biais est très peu important, un calcul opéré à propos de la rue de Belleville – une rue qui traverse deux arrondissements et quatre quartiers ! – semble le prouver¹⁰⁵. Aurait-il fallu,

¹⁰² Voir les rubriques du code figurant dans l'Annexe statistique n° 21. Précisons ici qu'ont été *exclus* du total des déplacements ceux effectués de la caserne à la première adresse connue après le service pour tous les conscrits présents au corps de troupe en 1880 à titre d'engagés ; il s'agissait en effet d'un "type atypique" de déplacement, non valable pour tous et, pour les intéressés, non susceptible de se reproduire. Une étude à part a été faite de ces déplacements. D'autre part, il pouvait arriver, toujours pour ces engagés, que la première adresse signalée pour eux dans le registre ne coïncide pas avec la date de leur libération du service ; en ce cas, nous avons préféré leur donner une adresse probable "de chute" – celle de leurs parents en 1880 – pour éviter, en allongeant leur temps de service, d'écourter le temps pendant lequel nous les suivons... Mais il s'agit de cas très peu nombreux.

¹⁰³ Voir encore le début du chapitre "Des Parisiens tout en contrastes".

¹⁰⁴ Les limites restent les mêmes au cours de la période.

¹⁰⁵ Les numéros pairs de la sinueuse rue de Belleville appartiennent au 20^e arrondissement, les impairs au 19^e. Elle apparaît 320 fois dans l'ensemble de nos adresses parisiennes, en 1880 et après, mais il n'y a que 47 individus qui ont occupé deux domiciles dans la rue de Belleville au cours de leur vie, et pour 29 seulement d'entre eux de façon consécutive, en sautant d'un numéro à l'autre. Et sur ces 29 individus – soit 30 cas, car un d'entre eux effectue deux fois un double déménagement consécutif rue de Belleville –, il n'y en a que 8 qui aient effectivement changé d'arrondissement à cette occasion

pour faire ressortir mieux la notion de mobilité locale, isoler les déménagements ayant lieu dans les quartiers limitrophes, comme cela a été fait pour la province avec les cantons ? Mais alors on perdait l'échelle de l'arrondissement¹⁰⁶ et [44] on valorisait de façon artificielle les quartiers centraux, de plus petite taille que les quartiers périphériques et donc forcément plus voisins... Fallait-il prendre la distance métrique ? Mais, en ville, quelle signification¹⁰⁷ ? La solution aurait pu consister à s'efforcer de dessiner des zones locales, des "quartiers" dans le sens que les habitants pouvaient donner à ce mot. Mais comment reconnaître ces frontières toutes coutumières et subjectives ? Le quartier est une réalité subtile qui se dérobe dès qu'on tente de la définir et surtout de lui assigner un territoire¹⁰⁸. Peut-on cartographier ou faire entrer dans un code ce qui est d'abord un sentiment fort sans doute, mais vague, et qui plus est éminemment variable d'un individu à l'autre puisque chacun est au centre d'un réseau relationnel qui ne saurait être le même que celui de son voisin ?

Resterait malgré tout la possibilité de cartographier précisément l'ensemble de nos adresses et de faire figurer sur la carte l'ensemble des déplacements. Une telle carte – à supposer qu'elle soit réalisable : que d'obstacles techniques ! – visualiserait sans doute de façon spectaculaire la mobilité des Parisiens. Mais alors, à quoi bon des codes et des typologies ?

Muni de cette grille de lecture, nous avons dans un premier temps classé par types l'ensemble des déménagements, tous individus mêlés. Pour les recrues du 3e arrondissement, par exemple, nous pouvons savoir le nombre de déménagements opérés par elles à l'intérieur d'un même quartier, dans le centre ou dans la périphérie, combien les changements de zone représentent chez elles de déplacements, ou bien encore quelle proportion les déménagements opérés à Paris représentent dans la totalité de leurs changements d'adresses... Donc, une analyse spatiale des flux, mais non pas une analyse des mobiles eux-mêmes. Pour arriver à cela, nous avons regroupé les types de déménagements de notre code, et avons ainsi défini des comportements individuels types, des *itinéraires*, qui donnent, nous l'espérons, une cohérence spatiale, un *sens*, à la suite apparemment désordonnée des domiciles occupés au cours d'une vie. Ainsi, nous pourrions isoler les recrues parisiennes qui ne se déplacent que dans le même quartier, celles qui se déplacent volontiers en province, ou bien les recrues provinciales qui ne se déplacent qu'en banlieue [45] ou seulement à Paris, etc...¹⁰⁹ Les stables en leur demeure de 1880 constituaient déjà un ces types comportementaux. Apercevoir, un peu, l'homme derrière ses adresses.

Enfin, il convenait de retrouver l'espace en procédant au bilan résidentiel annuel de la mobilité, c'est-à-dire appliquer aux gens de Paris et de banlieue la technique des "photographies" utilisée déjà pour les provinciaux.

Rappelons les principes : nous sommes en état de savoir où précisément habitent, au début de chaque année, entre 1881 et 1906, tous les individus que nous

(déménagement du 51 au 54, du 282 au 289, 147 au 152, mais aussi – c'est déjà plus loin... – du 144 au 109, ou encore du 97 au 26).

¹⁰⁶ Sauf à distinguer quartier limitrophe du même arrondissement – ce qu'à vrai dire nous faisons déjà puisque le fait de quitter le quartier sans changer d'arrondissement est une combinaison de notre code – et quartier limitrophe d'un arrondissement différent. Cette façon de faire aurait entraîné un extrême émiettement des données, exactement comme l'aurait été, pour la province, le choix de la commune et non pas du canton pour la détermination de la mobilité locale.

¹⁰⁷ En ville comme ailleurs, à moins de pouvoir la convertir en *temps* de déplacement.

¹⁰⁸. Sur le quartier, voir principalement Jean-Paul Burdy, "Les quartiers ouvriers et la ville industrielle en France (XIXe siècle-début XXe siècle). Une approche thématique et bibliographique des dynamiques sociales et culturelles", *Historiens et géographes*, février-mars 1992, p. 213-236.

¹⁰⁹ Voir l'Annexe statistique n° 30 qui donne la liste des itinéraires auxquels nous sommes parvenus.

suivons, à partir du moment bien sûr où ils sont ni morts ni réformés, ni sous les drapeaux. Faisant cela, nous prenons en compte non seulement les stables, mais la stabilité elle-même : un individu qui aura changé d'adresse par exemple en 1885 puis en 1900 et mourra en 1903, sera géographiquement compté à son adresse de 1885 entre 1885 et 1899, puis à sa nouvelle adresse de 1900 entre 1900 et 1903. Précisons que, pour la mobilité urbaine, nous prendrons la plupart du temps le nombre complet, bien que très changeant d'une année à l'autre, d'individus "en mobilité", et non uniquement ceux suivis jusqu'en 1906, ce qui aurait par trop restreint les effectifs observés...¹¹⁰ Chaque année, cet appel informatif des recues nous livrera en quelque sorte la position des masses en mouvement, l'état comparé des adresses, "lues" cette fois de façon simple : combien d'individus restent dans leur arrondissement d'origine, combien restent à Paris et dans quels arrondissements, combien sont passés en banlieue, combien en province et enfin combien à l'étranger. C'est le pas suspendu du nomade que nous mesurons là.

Voici enfin un petit glossaire des termes utilisés par cette étude et au contenu très précis, fondé sur nos méthodes.

¹¹⁰ L'étude sur la province a démontré que les tendances restaient les mêmes, que l'on prenne tout le monde ou les toujours vivants en 1906. En tout cas, nous donnons, on le verra, les indices permettant de suivre les fluctuations annuelles du nombre des individus considérés.

Définitions des termes utilisés au cours de l'étude

N.B. : Nous utilisons le terme *recrues* au sens qui lui est donné par les militaires : les personnes *mobilisables* d'une classe, c'est-à-dire tous les individus concernés à l'exception des exemptés. Les registres matricules du *recrutement* recensent à la fois les bons pour un service actif comme ceux qui, n'accomplissant pas de service militaire (dispensés et autres classés en service auxiliaire), restent malgré tout des recrues potentielles en cas de guerre.

Si nous considérons l'ensemble des jeunes de la classe, à 20 ans, nous utilisons de préférence le terme de *conscrits*.

1. Étude des migrations : ensemble des conscrits de province

Zone locale : communes incluses dans le canton de recrutement et les cantons limitrophes à ce dernier.

Stabilité : maintien dans la même adresse que l'adresse des parents au moment de la conscription.

Mobilité : tout déplacement par rapport à l'adresse des parents au moment de la conscription.

Mobilité locale : tout déplacement s'opérant à l'intérieur de la zone locale.

Émigration : tout déplacement s'opérant hors de la zone locale.

Indice global (mobilité locale) : Nombre de recrues s'étant déplacées uniquement dans la zone locale tout au long de leur durée d'observation par rapport à l'ensemble des recrues suivies.

Indice global (émigration) : Nombre de recrues ayant fait au moins un déplacement, même de courte durée, hors de la zone locale, tout au long de leur durée d'observation par rapport à l'ensemble des recrues suivies.

État annuel (mobilité locale) : Nombre de recrues dont la position observée en telle année est dans la zone locale par rapport à l'ensemble des recrues observées en cette même année.

État annuel (émigration) : Nombre de recrues dont la position observée en telle année est hors de la zone locale par rapport à l'ensemble des recrues observées en cette même année.

2. Étude de la mobilité à Paris et en banlieue (conscrits de Paris et de banlieue, recrues de province ayant eu au moins une adresse à Paris)

Stabilité : maintien à la même adresse que l'adresse personnelle de 1880 pour les recrues de Paris ; pour celles de banlieue, maintien à la même adresse dans la commune de résidence de 1880

Décohabitation : pour les conscrits de Paris, adresse personnelle de 1880 différente de celle des parents à la même date ; pour les conscrits de banlieue, adresse personnelle de 1880 dans une autre commune que celle des parents.

Les intéressés sont appelés "décohabitants".

Mobilité : tout déplacement par rapport à l'adresse personnelle de 1880.

L'expression de *mobilité locale* a, pour les recrues de Paris le sens de déplacement dans le même quartier administratif (parfois, selon le contexte, le même arrondissement) ; pour celles de banlieue, déplacement dans la même commune.

Itinéraire (ou type d'itinéraire) : Comportement résidentiel d'un ensemble de recrues.

Centre (ou zone centrale) : les dix premiers arrondissements de Paris.

Périphérie (ou zone périphérique) : les dix derniers arrondissements de Paris.

[47]

2) La base de données et ses annexes

Pour les dix départements, les dix arrondissements parisiens et la banlieue nous avons relevé sur les registres matricules de la classe 1880 les renseignements concernant 48 136 recrues pour lesquelles nous avons 223 590 adresses (en comptant leur lieu de naissance et le domicile des parents en 1880) et 8 041 infractions jugées, inscrites dans le casier judiciaire transcrit dans les registres de l'armée. De tels chiffres nécessitaient bien sûr un traitement informatique avec la confection d'une base de données relationnelle¹¹¹. Mais l'exploitation intensive des données du document rentrées dans la machine nécessitaient des classements ou la confection de répertoires informatiques dont il importe de dire un mot. [46]

a) Les répertoires géographiques

Les communes de France, tout d'abord. Il était indispensable que nous disposions d'une liste informatique, donnant automatiquement, outre le département, le chiffre de population de la commune où l'individu établit ses pénates et au moment où il le fait. Nos gens, au total, auront fréquenté quelque 10 901 communes françaises – en comptant là aussi le lieu de leur naissance en 1860 et l'adresse de leurs parents en 1880. Le chiffre de la population – population agglomérée toujours, sauf pour 1881 où nous avons également relevé la population totale – a été recherché, pour diverses dates¹¹², aux meilleures sources officielles¹¹³, ce qui nous a permis de savoir, à une date jamais trop éloignée de la réalité¹¹⁴, dans quel type de commune¹¹⁵ évoluait les migrants. Pour la ville de Paris, la confection d'un fichier complet des rues, réalisé d'après les répertoires officiels¹¹⁶, s'est avéré nécessaire et a rendu les plus grands services pour la localisation précise des adresses parisiennes.

b) Le classement socio-professionnel

La seule mention professionnelle dont nous disposons sur les individus que nous suivons est, répétons-le encore, la déclaration du métier au moment du conseil, en 1880. Il importait donc de nous livrer à l'examen le plus attentif et au classement le

¹¹¹ Disons simplement que nous avons utilisé les logiciels suivants : 4e Dimension (éditeur ACI), FoxPro (éditeur Microsoft) et Cartes et Données (éditeur Artique informatique) pour la réalisation des cartes. Voir l'Annexe statistique 1 contenant la structure de cette base. La mise au point de la base de données a bénéficié de l'aide précieuse de Christian Venet, ingénieur au CNRS.

¹¹² En l'occurrence 1856, 1881, 1891 et 1901.

¹¹³ A savoir les publications réalisées par le ministère de l'Intérieur : *Dénombrement quinquennal de la population de l'Empire*. 1856, Paris, Imprimerie impériale, janvier 1857, 212 p. ; *Dénombrement de la population*. 1881, Paris, Imprimerie nationale, 1882, 578 p. ; *Dénombrement de la population*. 1891, Paris, Imprimerie nationale, 1892, 876 p. ; *Dénombrement de la population*, 1901, Paris, Imprimerie nationale, 1902, 878 p.

¹¹⁴ Le chiffre de 1856 a été reporté à la commune de naissance ; celui de 1881 aux communes fréquentées par les mobiles entre les années 1880 et 1886 ; celui de 1891, pour les communes fréquentées entre 1887 et 1896, et celui de 1901 pour les communes entre 1897 et 1906.

¹¹⁵ Chacun sait que le critère officiel de l'urbain pour une commune est, depuis 1846, de 2 000 habitants et plus agglomérés au chef-lieu, mais il est des auteurs qui placent plus haut la frontière. Georges Dupeux, par exemple, considère qu'il n'était de "vraies villes" au 19e siècle qu'au-dessus de 5 000 habitants agglomérés ; il admettait, mais du bout des lèvres, le chiffre de 3 000 (agglomérés) comme critère de l'urbain (*Atlas historique de l'urbanisation de la France (1811-1975)*, CNRS, 1981, introduction). Nous sommes restés fidèles au critère traditionnel.

¹¹⁶ Ville de Paris, *Nomenclature des voies privées et publiques*, Paris, Imprimerie municipale, 7e éd., avril 1951, 798 p. ; Administration des contributions directes, *Nomenclature des rues, boulevards, avenues, etc., de la ville de Paris avec l'indication des divisions de contrôle, des arrondissements, des quartiers et des perceptions*, par E. Liscoat, Beauvais, Imprimerie centrale administrative, 1913, 101 p.

plus rigoureux possible des 1 896 métiers ou spécialités déclarés¹¹⁷. Nous avons d'abord procédé à une répartition par branches, dont voici le détail : [48]

- Administration
- Agriculture
- Armée
- Commerce et négoce
- Industrie
- Marine
- Non précisée
- Professions libérales
- Transports

Soit donc une liste très classique, sauf sans doute l'extension donnée aux "professions libérales", conformément d'ailleurs à l'usage des classements professionnels de l'époque, qui regroupait sous cet intitulé l'ensemble des activités réputées relever du travail de l'esprit, les anciens "arts libéraux", opposés aux arts mécaniques¹¹⁸ : le clergé, les enseignants, les savants et artistes, les professions judiciaires et médicales... Nous y avons inclus les étudiants,

avec cette pensée qu'ils étaient pour la plupart destinés à renouveler les cadres de ces professions, mais avons évité d'y compter les militaires de métier et l'administration, bel et bien répertoriés à l'époque parmi les professions libérales.

A l'intérieur de ces branches, ont été distingués des secteurs d'activité, forts utiles pour faire le portrait d'une population active en ses diverses composantes¹¹⁹. Mais le plus important et le plus délicat était de classer les métiers selon la position sociale. Les positions retenues ont été les suivantes :

- Artistes
- Cadres
- Clergé
- Domestiques
- Employés
- Enseignants
- Étudiants
- Exploitants
- Inconnus
- Indéterminés
- Marins
- Militaires
- Ouvriers
- Patrons
- Sans

Voilà qui implique une série de choix et d'arbitraire calculé. Précisons l'essentiel :

– tous les commis ou garçons, les employés de quelque chose – tout salarié autre qu'ouvrier, en fait¹²⁰ – ont été considérés comme employés, sauf les garçons qui relevaient à nos yeux d'une activité industrielle, les garçons brasseurs ou les garçons boulangers par exemple, classés aux ouvriers.

– tous les marchands – marchands tout court ou marchands de quelque chose –, ont été considérés comme patrons, mêlés aux producteurs à leur compte.

– quant aux qualificatifs professionnels donnés tout secs et où la position sociale des titulaires reste indéfinie, nous avons pris le parti, en raison de leur jeunesse, de les considérer comme des ouvriers s'il s'agissait d'une activité industrielle, en

faisant une exception pour les 820 cordonniers, métier où, même à 20 ans, il était

¹¹⁷ A l'aide essentiellement d'une très remarquable publication officielle intitulée : Ministère du Travail, Statistique générale de la France, *Répertoire technologique des noms d'industries et de professions français, anglais, allemands avec notices descriptives sommaires suivi de trois listes alphabétiques des noms allemands, anglais et français*, Paris Nancy, Berger-Levrault, 1909, 461-285 p.

¹¹⁸ Le Grand dictionnaire Larousse du XIXe siècle dit encore : "Il est évident que pour nous les mots de professions libérales n'ont de valeur qu'en tant qu'on les oppose à ceux de professions industrielles et n'impliquent, en général, aucune supériorité des premières sur les secondes". Voir A. Desrosières, "Éléments pour l'histoire des nomenclatures socio-professionnelles", *Pour une histoire de la statistique*, t 1, Contributions, 1977, p. 162.

¹¹⁹ On en trouvera le détail dans le tableau 1 de l'Annexe statistique n° 2.

¹²⁰ Les cadres, ici, doivent être compris au sens d'employés supérieurs – cas d'attachés de ministère, de conducteurs des Ponts et Chaussées ou d'ingénieurs –, tous classés à l'époque parmi les professions libérales, comme l'administration en son ensemble. Précisons qu'ils n'étaient que 52 pour tout notre échantillon.

possible d'être à son compte. S'il s'agissait d'une activité commerciale [49] ou même d'une activité relevant de la petite industrie alimentaire, comme la boulangerie ou la boucherie, le parti a été de classer tous les jeunes qui en relevaient dans la catégorie des indéterminés¹²¹.

– le qualificatif d'"exploitant" a été réservé pour toute dénomination de profession agricole où la situation de salarié n'était pas précisée¹²².

Soit donc au total 16 catégories, dont beaucoup seront forcément peu représentées... Dans un deuxième temps nous avons opéré des regroupements raisonnés, du moins pour les conscrits parisiens – on en verra les principes le moment venu –, et cela dans le souci d'arriver à une répartition socio-professionnelle très synthétique de ce groupe de jeunes adultes, peu susceptible, selon nous, de se modifier beaucoup au cours du temps... Nous reviendrons là aussi sur ce point, mais disons ici que l'effort de classement déployé sur les métiers déclarés à 20 ans donne des bases solides à cette démarche.

La plus grande attention a été également portée aussi au classement des motifs médicaux fondant les exemptions et les réformes¹²³. La santé et les maladies pèsent sur les migrations. L'exploitation de ces données nous sera précieuse pour développer ce point, qui est à notre sens une des clefs du renouvellement de la population parisienne.

c) Le fichier pénal

Le traitement des données pénales inscrites dans les registres matricules reprend les méthodes classiques d'analyse des infractions jugées, puisque nous connaissons seulement la date du jugement, la nature du délit, le tribunal l'ayant sanctionné (du conseil de guerre au tribunal correctionnel) et sa localisation ainsi que la peine infligée. La présence de plusieurs infractions jugées en même temps posait le problème des délits ou contraventions connexes. Absente de la plupart des analyses classiques cette approche est ici prise en compte mais sans que l'on puisse aller très loin en cette direction dans la mesure où l'on a quelque doute sur l'exhaustivité du relevé de tous les faits reprochés lors d'une condamnation. D'autre part, nous avons, pour rendre les comparaisons possibles, uniformisé les informations sur les peines, en séparant les peines pécuniaires des autres (essentiellement la prison dont la durée a été traduite en nombre de jours). Précisons bien que l'on a, ici, uniquement des condamnations : par définition, les personnes suivies au cours de cette étude [50], si elles figurent dans notre fichier de déviance, ont été jugées coupables. Les acquittés ou poursuivis ayant fait l'objet d'un non-lieu ne figurent pas dans cette approche.

*

**

¹²¹ Indéterminés, à ne pas confondre avec les "sans" : se dire "sans profession" dénote à notre sens l'appartenance à une famille aisée – ou encore avec les "inconnus", cas des individus pour lesquels le document était muet ou illisible...

¹²² Et précisons aussi que les professions de charbonnier, de charretier, de domestique, d'homme de peine, de journalier et de manouvrier ont été rattachées à l'agriculture lorsqu'elles s'exerçaient dans une commune de moins de 2 000 habitants ; leurs représentants ont été alors classés aux ouvriers, comme tous les actifs agricoles autre qu'exploitants.

¹²³ Ce classement a été réalisé par une jeune médecin, Estelle Plougouven, auteur pour cette occasion d'un lexique médical dont nous donnons un large aperçu dans l'Annexe statistique n° 3, et où sont exposés les principes de classement des motifs médicaux figurant sur le document militaire. Voir la critique de ces données dans le passage intitulé "Le corps malade" du chapitre "Des Parisiens tout en contrastes".

Cette dernière nuance enlève peu à tout l'intérêt de la source utilisée. Les registres matricules nous semblent autoriser une analyse très fine de la mobilité résidentielle et des migrations, et le lecteur a déjà deviné la multitude des croisements possibles entre les diverses informations que l'on vient de présenter. Après avoir présenté plus en détail - grâce aux données disponibles dans les listes de tirage au sort - nos échantillons (**Les hommes et les lieux**), nous analyserons les migrations provinciales (**Des migrants conquérants ?**), puis les mobilités parisiennes (**Les Parisiens et Paris**), revenant, pour terminer, sur la question des rapports entre les migrants provinciaux et la capitale (**Les migrants et Paris**). [51]